

Assemblée Générale 2023

Vendredi 24 mars 2023 - 19h
Maison Des Habitants de Chemin Long

Assemblée Générale Extraordinaire - Nouveaux Statuts
Assemblée Générale Ordinaire - Exercice 2022



Assemblée Générale 2023

SOMMAIRE

Assemblée
Générale
Extraordinaire



STATUTS PROPOSÉS AU VOTE



PROCÈS VERBAL DE L'A.G 2022



RAPPORT MORAL



RAPPORT FINANCIER

- RAPPORT DU TRÉSORIER
- RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31.12.2022
- BILAN EXERCICE 2022
- COMPTE DE RÉSULTAT 2022
- MONTANT ADHÉSION 2023/2024

Assemblée
Générale
Ordinaire
Exercice
2022



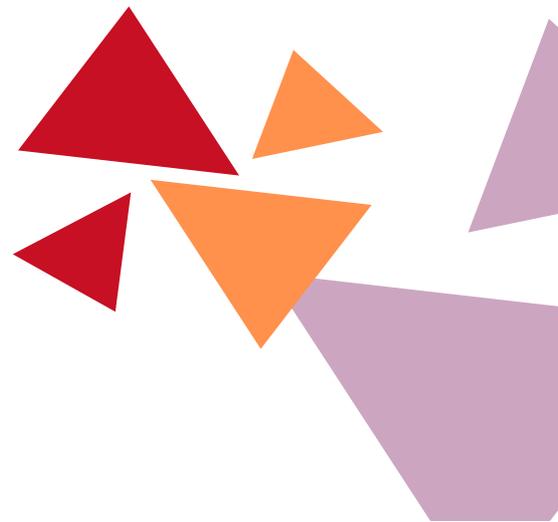
BUDGET PRÉVISIONNEL 2023



RAPPORT D'ACTIVITES



PROJET ASSOCIATIF 2022/2026



STATUTS ASSOCIATION MJC CLAL

Mis au vote Assemblée générale Extraordinaire Vendredi 24 mars 2023

Titre I : OBJET ET COMPOSITION

ARTICLE 1 - DENOMINATION, SIEGE ET DUREE

La MJC CLAL, Maison des Jeunes et de la Culture Chemin Long Animations Loisirs, fondée le 6 juillet 1977, est une association régie par la Loi de 1901. Elle est agréée de Jeunesse et d'Education Populaire depuis le 19 septembre 1990.

Sa durée est illimitée.

Son siège social est au 130/132, avenue de la Somme - 33700 MERIGNAC. Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision de son Conseil d'Administration.

ARTICLE 2 - OBJET, CHARTE, VALEURS ET ROLE

2.1 Objet

La MJC CLAL est ouverte à tous. Elle offre à la population, aux jeunes comme aux adultes la possibilité de prendre conscience de leurs aptitudes, de développer leur personnalité et de se préparer à devenir les citoyens actifs et responsables d'une communauté vivante.

Elle assure la formation des salariés et des bénévoles qui s'impliquent dans la structure. La MJC CLAL assure la gestion et le contrôle de tout local qui lui serait confié. Elle promeut l'accès à la culture, la découverte des loisirs, l'éducation populaire et l'engagement citoyen par le biais d'activités et de manifestations. Elle peut acquérir, louer, aménager tout immeuble et terrain nécessaire à son objet.

2.2 Valeurs

La MJC CLAL adhère sans réserve aux valeurs de l'éducation populaire : coopération, co-élaboration, solidarité, laïcité et ouverture culturelle, en participant à un projet social visant à l'émancipation de l'individu, en promouvant la citoyenneté pour permettre à chacun d'être acteur responsable au sein de la société, en valorisant ses initiatives. A cet effet :

- elle affirme sa volonté d'accueillir la diversité,
- elle s'oblige à favoriser le débat démocratique dans le souci du respect d'autrui et de la tolérance,
- elle s'engage dans un processus dynamique de réflexion critique,
- elle s'implique nécessairement dans une dynamique de travail en réseau.

Ces valeurs doivent aussi être partagées par les adhérents et les salariés de La MJC CLAL.

2.3 Laïcité

La MJC CLAL est laïque, donc respectueuse des convictions personnelles. Elle s'interdit toute attache à un parti ou à une confession.

2.4 Rôle et missions

La démocratie se vivant au quotidien, la MJC CLAL a pour mission d'animer des lieux d'expérimentation et d'innovation sociale répondant aux attentes des habitants. De telles actions, de tels services encouragent l'initiative, la prise de responsabilité et une pratique citoyenne. Les actions Enfance et Jeunesse, co-construites avec les enfants et jeunes adhérents, sont une part importante de sa mission.

2.5 Moyens d'action

Dans le cadre de son objet :

- la MJC CLAL peut mettre à la disposition du public, dans le cadre d'installations diverses, avec le concours de professionnels salariés ou de bénévoles, des activités dans les domaines socio culturel, culturel, social, sportif, économique, etc...
- à l'écoute de la population, La MJC CLAL participe au développement local en agissant en partenariat avec les collectivités locales et territoriales

ARTICLE 3 - COMPOSITION

La MJC CLAL est composée :

- **de ses adhérents** à jour du montant de leur adhésion annuelle, votée lors de l'Assemblée Générale -
de membres de droit :

- *Le Maire de Mérignac ou son.ses représentant.s*
- *Le représentant de la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde,*
- *Le représentant du Conseil Départemental de la Gironde*
- *Le représentant de la FRMJC*

- **de membres d'honneur**

Ce titre peut être décerné par le Conseil d'Administration de La MJC CLAL, aux personnes morales ou physiques qui rendent ou qui ont rendu des services à l'association.

- **de membres fondateurs** : chaque membre fondateur est représenté par un délégué

- *Le Comité de fêtes et syndicat de défense de Chemin Long*
- *Le Patronage Laïque de Chemin Long*
- *Le groupe scolaire Arnaud Lafon*
- *Les parents d'élèves FCPE du groupe scolaire Arnaud Lafon*

- **de membres associés** : *les personnes morales, groupements, associations qui seront représentés par un délégué*

- **Direction de l'association, avec voix consultative**

ARTICLE 4 – DEMISSION, RADIATION

La qualité de membre de La MJC CLAL se perd :

- Par démission
- Par radiation, pour non-paiement de l'adhésion et/ou cotisation, prononcée après un préavis de trois mois par le Conseil d'administration
- Par radiation pour faute grave prononcée par le Conseil d'administration, l'intéressé ayant été préalablement appelé à prononcer sa défense, sauf recours non suspensif, devant l'Assemblée Générale qui statue en dernier ressort.

Les motifs graves pouvant entraîner la radiation sont notamment :

- les infractions graves et répétées aux obligations statutaires essentielles et aux obligations exigées par la loi du 1er juillet 1901
- les infractions graves ou répétées aux principes de la laïcité définie par le respect des convictions individuelles
- toute manœuvre contrevenant au libre arbitre ou visant à imposer l'adhésion à quelque organisme que ce soit
- le non-respect des présents statuts.

ARTICLE 5 - ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

5.1 Composition

L'Assemblée Générale est composée de tous les membres de La MJC CLAL désignés à l'article 3 ci-dessus. Ils participent aux délibérations mises à l'ordre du jour. Le droit de vote est accordé aux seuls membres à jour de leur adhésion.

5.2 Sont électeurs

Sont électeurs les membres de l'Association âgés de 16 ans révolus à la date de l'Assemblée générale, ainsi qu'un représentant légal pour les jeunes de moins de seize ans adhérents de l'association.

Un adhérent ne pourra pas disposer de plus de 3 mandats, le sien compris. Une adhésion, qu'elle soit familiale ou individuelle, vaut pour un mandat ou vote.

Il est toutefois précisé que les membres de droit, et les membres associés, ne disposent que d'une seule voix chacun (excepté la Direction qui dispose d'une voix consultative). Le représentant ne peut avoir de mandat lors de l'Assemblée Générale Ordinaire.

5.3 Sont éligibles aux postes vacants du Conseil d'Administration

- les adhérents définis à l'article 3.

5.4 Sont inéligibles aux postes vacants du Conseil d'Administration

- le personnel salarié ou affecté à La MJC CLAL,
- tout prestataire ou bénéficiaire d'honoraires réguliers de La MJC CLAL.

5.5 Fonctionnement

L'Assemblée Générale se réunit une fois par an et chaque fois qu'elle est convoquée par le Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres qui la composent :

- son ordre du jour est fixé par le Conseil d'Administration
- son bureau est celui du Conseil d'Administration
- elle délibère sur les questions portées à l'ordre du jour. Les adhérents désireux de voir porter des questions spécifiques à l'ordre de l'Assemblée Générale doivent adresser par écrit leurs propositions au siège de l'association au moins 10 jours avant la date de réunion.

L'Assemblée Générale annuelle :

- vote après présentation et débat éventuel le rapport moral, le rapport d'activités ainsi que le rapport financier après avoir entendu les rapports du Commissaire aux Comptes
- vote les comptes de l'exercice clos et l'affectation du résultat
- examine et échange sur le budget de l'exercice, et le budget prévisionnel
- fixe le montant de l'adhésion
- élit les membres élus du Conseil d'Administration et pourvoit, chaque année, au renouvellement des membres sortants ainsi qu'au remplacement des postes vacants
- élit le commissaire aux comptes agréé et son suppléant

Les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des membres présents ou représentés : chaque membre (personne physique ou morale) ne dispose que d'une seule voix. Les personnes physiques peuvent en outre être porteuses de trois mandats maximums, le leur inclus. Un vote en ligne ou par correspondance peut être organisé.

Il est tenu un procès-verbal Il est tenu un procès-verbal de chaque séance, conservé au siège de la MJC CLAL.

Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est rédigé sous la responsabilité du Secrétaire.

Les décisions des Assemblées Générales obligent tous les membres adhérents de la MJC CLAL, sans aucune restriction.

L'Assemblée Générale peut se dérouler en visioconférence (en totalité ou en partie) sur décision du Conseil d'Administration ou sur la demande du quart au moins des membres qui la composent.

ARTICLE 6 - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

L'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée par le Conseil d'Administration pour statuer sur les sujets suivants :

- modification des statuts à l'exception de l'article 1 (celui-ci relevant de la compétence d'une décision du Conseil d'Administration)
- dissolution et dévolution des biens conformément aux dispositions présentées dans ces mêmes statuts. Elle ne délibère valablement que si le quart des membres est présent ou représenté. Si le quorum n'est pas atteint lors de la première réunion, une deuxième convocation est adressée au moins 15 jours à l'avance. L'assemblée délibère alors valablement quel que soit le nombre des présents.

ARTICLE 7 - COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La MJC CLAL est administrée par un Conseil d'Administration composé :

- *des membres élus lors des Assemblées Générales Ordinaires (9 personnes minimum)*
- *des membres fondateurs,*
- *des membres de droits,*
- *des membres associés,*
- *des membres d'honneur, avec voix consultative*
- *de la direction, avec voix consultative*

Chaque membre des collèges cités ci-dessus dispose d'une voix délibérative (excepté la Direction et les membres d'honneur qui disposent d'une voix consultative). Les élus peuvent être porteurs d'un mandat en plus de leur voix. Ce mandat doit être systématiquement écrit.

Pour que le Conseil d'Administration délibère valablement le tiers au moins de ses membres doit être présent.

La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration, élus par l'Assemblée Générale, est fixée à trois ans, renouvelable par tiers chaque année. A l'issue de leur mandat, les administrateurs ont la possibilité de se représenter et exercer ainsi plusieurs mandats.

Le Conseil d'Administration élit **la présidence** et **le. la trésorier.ère** parmi les membres élus ; **le. la secrétaire** parmi ses membres. Le mandat est d'un an. Pour être éligible à la présidence, ou présidence collégiale, le ou les personnes doivent être membre du CA depuis au minimum 12 mois.

Le règlement intérieur fixe les délais opposables à ces candidatures, ainsi que les modalités de renouvellement.

En cas de vacance, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres élus par cooptation.

Il est procédé au remplacement définitif au cours de la prochaine Assemblée Générale pour la durée restante du poste rendu vacant.

Les membres du Conseil d'Administration doivent jouir de leurs droits civils et avoir au moins 16 ans. La nationalité française n'est pas obligatoire.

ARTICLE 8 - REGLES DE DESIGNATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DES MEMBRES ASSOCIES

Les Conseils d'Administration des membres associés désignent parmi leurs administrateurs un représentant au Conseil d'Administration de la MJC CLAL.

Les associations membres associés peuvent être proposées au Conseil d'Administration électif chaque année.

ARTICLE 9 - OBLIGATIONS COMPETENCES ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

9.1 Compétences

Le Conseil d'Administration prend toutes décisions concernant le fonctionnement de la MJC CLAL dans le respect de la législation en vigueur.

Il délibère sur les questions mises préalablement à l'ordre du jour par le Bureau ou à la demande du tiers des élus au Conseil d'Administration.

Toutes les décisions sont prises à la majorité des voix exprimées des membres présents ou représentés. Le vote à bulletin secret doit être mis en place sur demande d'un membre du Conseil d'Administration présent.

Pour que ses décisions soient valables, la présence du tiers au moins de ses membres est nécessaire.

Le Conseil d'Administration accorde, par la rédaction d'un Document Unique de Délégations, les délégations de responsabilités qu'il estime nécessaires à sa Direction.

Le Conseil d'Administration a la compétence juridique d'employeur, notamment celle du recrutement sur proposition du directeur et du licenciement. Sous sa responsabilité, il délègue la fonction de chef du personnel à la Direction.

9.2 Fonctionnement

Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président :

- en session ordinaire, au moins une fois par trimestre ;
- en session extraordinaire, sur proposition du Bureau, ou à la demande du tiers au moins de ses membres.

Il est tenu un procès-verbal des séances.

Les procès-verbaux sont signés par le président et le secrétaire et conservés au siège de La MJC CLAL. Ils sont envoyés à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration. Ils peuvent être consultés par les adhérents et les salariés.

Les membres du Conseil d'Administration ne peuvent recevoir aucune rétribution en raison des fonctions qui leur sont confiées. Seuls les remboursements de frais réellement engagés pour les missions accomplies à la demande et pour le compte de La MJC CLAL sont possibles. Ces frais sont remboursés sur justificatifs permettant toutes vérifications. Les règles de ces remboursements sont portées à la connaissance de l'Assemblée Générale en annexe au rapport financier.

Le Conseil d'Administration peut se dérouler en visioconférence (en totalité ou en partie) sur décision de la présidence. La visioconférence doit permettre l'identification des participants et garantir leur participation effective.

En outre, le Conseil d'Administration peut adopter des décisions, par voie de consultation écrite.

Le défaut de réponse à la consultation équivaut à une abstention.

Les décisions prises par consultation écrite devront faire l'objet d'un PV exceptionnel.

ARTICLE 10 - ACQUISITION, ECHANGES, ALIENATION ET AUTRES ACTES SUR LES IMMEUBLES

Les délibérations du Conseil d'Administration relatives aux acquisitions, échanges et aliénations des immeubles nécessaires aux buts poursuivis par La MJC CLAL, constitution d'hypothèque sur lesdits immeubles, baux excédant neuf ans, aliénations de biens dépendant du fonds de réserve et emprunts à plus de deux ans doivent être soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Tous les autres actes permis à l'association sont du ressort du Conseil d'Administration.

ARTICLE 11 - PERTE DE QUALITE DE MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

La qualité de membre du Conseil d'Administration, peut se perdre :

- soit par démission, présentée au Conseil d'Administration via son président,
- par suspension prononcée après un vote à la majorité des deux tiers du Conseil d'Administration, la radiation devant être ratifiée par un vote à la majorité simple en Assemblée Générale suivante,
- pour cause d'absences répétées et consécutives (trois au minimum) non justifiées,
- pour non-respect des statuts,
- par suite d'abandon, intervenant en cours de mandat, du statut de bénévole
- dans le cas de changement de situation qui le rendrait inéligible comme défini dans l'article 5.4 des présents statuts
- pour perte de qualité d'administrateur de son association (membre associé, personne morale).

ARTICLE 12 - REGLES DE DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU

Un Bureau est composé comme suit :

- **la présidence ou la présidence collégiale (4 personnes max)** du Conseil d'Administration
- **le. la secrétaire** du Conseil d'Administration
- **le. la trésorier.ère** du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration peut élire parmi les membres du CA, et à la majorité simple des membres présents, des postes supplémentaires facultatifs (des vice-présidences, secrétaire adjoint, trésorier adjoint, référents commissions, etc.) et peuvent être créés en fonction de l'organisation choisie par le Bureau.

A ces membres élus s'ajoute, **la Direction**, membre à part entière du Bureau, qui participe à ses travaux.

Le Bureau peut inviter des membres qualifiés en fonction de l'ordre du jour.

Le Bureau est élu pour un an, ses membres sont rééligibles.

ARTICLE 13 - COMPETENCES DU BUREAU

Le Bureau du Conseil d'Administration assure l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration et prépare ses travaux.

Le Bureau est l'exécutif du Conseil d'Administration. Un compte-rendu de Bureau est rédigé et validé à la séance suivante. Seule une délégation précise du Conseil d'Administration peut être donnée au Bureau. Le Conseil d'Administration pourra confier des fonctions et missions spécifiques à un ou plusieurs membres du Bureau.

ARTICLE 14 – PRECISION DES FONCTIONS

La présidence ou présidence collégiale

Elle dirige et anime les travaux du conseil d'administration de l'association. Si la présidence devient présidence collégiale, les fonctions sont assumées à égalité par le collectif présidentiel. Il représente l'association en justice et dans tous les actes de la vie civile. Le fonctionnement du collège présidentiel doit être proposé et validé par le Conseil d'Administration.

Elle représente la MJC CLAL en justice et dans tous les actes de la vie civile, en défense de plein droit et après autorisation du Conseil d'Administration, ou du Bureau en cas d'urgence, en qualité de demandeur.

Dans le cas où la présidence et son Bureau sont amenés à prendre la décision rapidement, celle-ci devra être ratifiée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Elle est le garant de la bonne marche de la MJC CLAL.

Elle convoque et préside les réunions de Bureau, de Conseil d'Administration et d'Assemblée Générale.

Elle s'assure de l'exécution de toutes les décisions prises lors de ces instances. Elle ordonnance les dépenses et approuve les recettes.

Elle assure la présidence du Comité d'Entreprise, le cas échéant. Elle valide les recrutements et les licenciements.

Le.la vice-président.e (le cas échéant)

Il/elle seconde la présidence et le remplace dans ses fonctions et ses droits en cas d'absence ou d'empêchement ou par délégation de certaines missions.

Le.la secrétaire

Il/elle s'assure du bon fonctionnement administratif des instances : suivi des convocations et de la tenue des différents registres,...

Il/elle assure la rédaction des procès-verbaux.

Le.la trésorier.ière

Il/elle prépare le budget de l'association en étroite relation avec la Direction. Il/elle s'assure :

- de la mise en œuvre de tous les paiements et perceptions des recettes,
- du respect des procédures comptables,
- de présenter le bilan et le compte de résultat, l'annexe et les budgets à l'Assemblée Générale annuelle au cours de laquelle il/elle rend compte de sa mission.

Les autres membres peuvent se voir confier une mission et participent à la réflexion du Bureau.

La Direction de la MJC CLAL

Elle assure l'animation et la coordination de l'équipe de professionnels et de bénévoles réunis. Elle est responsable de la bonne organisation technique, administrative, financière et comptable de la MJC CLAL. Elle s'assure de l'exécution des décisions prises par le Conseil d'Administration dans le respect des délibérations des instances statutaires. Elle a des délégations de pouvoir confiées par le Conseil d'Administration (via le Document Unique des Délégations) auprès duquel elle a l'obligation d'en rendre compte.

TITRE III - RESSOURCES

ARTICLE 15 - COMPOSITION DES RESSOURCES

Les ressources annuelles de la MJC CLAL se composent :

- du revenu de ses biens,
- des adhésions de ses membres,
- des subventions de l'Etat, des collectivités publiques, territoriales et privées,
- de toutes autres ressources dans la limite des dispositions légales et réglementaires (y compris les dons).

ARTICLE 16 - ADHESION DES MEMBRES

Les adhérents payent une adhésion dont le montant est fixé chaque année par l'Assemblée Générale. Le montant de cette adhésion pourra varier en fonction des catégories définies par la MJC CLAL. Par exemple : adhésion individuelle - adhésion au quotient familial - adhésion famille – adhésion étudiants - demandeur d'emploi – adhésion associations... Les membres fondateurs, de droits et d'honneurs sont exonérés de l'adhésion.

ARTICLE 17 - REGLES COMPTABLES

Il est tenu une comptabilité selon les prescriptions du plan comptable des associations. Il est fourni annuellement un compte de résultat, un bilan et une annexe.

Il est justifié chaque année, auprès des instances légales ou contractuelles, de l'emploi des fonds provenant de toutes les subventions accordées au cours de l'exercice écoulé.

Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes sont publiés au « Journal Officiel des associations et fondations d'entreprise » lorsque le total des subventions perçues par la MJC CLAL est supérieur au montant minimal prévu dans les textes réglementaires.

ARTICLE 18 - DONS

La MJC CLAL peut recevoir des dons manuels (somme d'argent – meubles corporels) de la part d'une personne physique.

ARTICLE 19- MODIFICATION DES STATUTS

Les statuts de la MJC CLAL ne peuvent être modifiés que sur proposition du Conseil d'Administration ou du quart au moins des adhérents de la MJC CLAL. Les propositions de modification sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Elle délibère alors valablement quel que soit le nombre des participants à l'Assemblée Générale.

Pour être accepté le projet de modification des statuts doit recueillir au moins les 2/3 des voix des adhérents présents et représentés.

ARTICLE 20 - DISSOLUTION ET DEVOLUTION DES BIENS

L'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur la dissolution de la MJC CLAL et convoquée spécialement à cet effet, doit comprendre au moins la moitié plus un des adhérents qui composent la MJC CLAL.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale est convoquée de nouveau, avec le même objet, mais à quinze jours au moins d'intervalle et, cette fois, elle délibère valablement quel que soit le nombre de présents. Dans tous les cas, la dissolution ne peut être prononcée qu'à la majorité des 2/3 des voix des adhérents présents et représentés.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale désigne un tiers chargé de la liquidation des biens de la MJC CLAL. L'actif net sera attribué à toute association qui poursuivrait des buts analogues sur le plan local.

ARTICLE 21 - FORMALITES ADMINISTRATIVES LEGALES

La MJC CLAL doit faire connaître à la préfecture du département où elle a son siège social, tous les changements intervenus dans l'administration ou dans la Direction de la MJC CLAL ainsi que toutes les modifications apportées à ses statuts.

Ces modifications et changements seront en outre consignés sur un registre spécial qui devra être présenté aux autorités administratives ou judiciaires chaque fois qu'elles en feront la demande.

Si la MJC CLAL remplit les conditions légales, elle devra en outre déposer sur le site de la Direction de l'Information Légale et Administrative (D.I.L.A) les documents suivants :

- les comptes annuels
- le rapport du Commissaire aux Comptes

Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes sont ensuite publiés au « Journal Officiel des associations et fondations d'entreprise ».

ARTICLE 22 - REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur vise à définir les règles de fonctionnement habituelles de l'association (accès aux installations, utilisation du matériel, relation entre les membres, paiement des cotisations...) et les règles disciplinaires. Il est proposé et voté par le Conseil d'Administration.

MJC MÉRIGNAC
CLAL

VACANCES D'ÉTÉ 2022
Accueil de loisirs
6/11 ANS
A LA JOURNÉE OU A LA SEMAINE
Vive l'été !
DU JEUDI 07 JUILLET AU MERCREDI 31 AOUT 2022

Le quartier de Chemin-Long fait son
Carna'bal
Vendredi 25 mars 2022
16h30 à 18h30
Maison Des Habitants de Chemin Long

16h30
Démarration pour la thème "Fête du bruit"
17h
Proche de M. Carnaval
17h15
Goûter
17h30
Mal des enfants

Méridienac

Festi'CLAL
QUAND LE QUARTIER DE CHEMIN LONG FAIT LA FÊTE!
Maison Des Habitants de Chemin Long
130/132 avenue de la Somme Méridienac
du 18 juin au 1er juillet 2022

SPECTACLES
BOOM DES ENFANTS
KARAOKE
SOIRÉE JEUX EN FAMILLES
ANIMATIONS
EXPOSITION
PORTES OUVERTES

SAMEDI 25 JUI
JOURNÉE FESTIVE & PLEIN AIR

Événement organisé par MJC MÉRIGNAC

MJC MÉRIGNAC
CLAL

VACANCES D'ÉTÉ 2022
Accueil Jeunes
11/17 ANS
A LA JOURNÉE OU A LA SEMAINE
DU JEUDI 07 JUILLET AU MERCREDI 31 AOUT 2022
Du fun, des découvertes, des ateliers, des challenges...

MJC MÉRIGNAC
CLAL

DE JUIN À SEPTEMBRE 2022
Le programme de toutes les familles
Réservez vos activités de l'été !
Des rencontres pour les parents, les enfants, les adultes, les seniors et tous les habitants du quartier !

MJC MÉRIGNAC
CLAL

Nouveauté
STAGE **YOGA**
VENDREDI 9 DÉCEMBRE 2022
19H30 - 21H30
ATELIER POUR TONIFIER LE PÉRINÉE FÉMININ
POUR TOUS LES NIVEAUX
STAGE ANIMÉ PAR CLAUDE BÉCHET
Le bien-être accessible !!

MJC MÉRIGNAC
CLAL

Ciné-débat
Économies d'énergie, comment j'agis pour le climat ?
Vendredi 16 décembre 20H00
Documentaire "Un nouveau monde : s'adapter !"
Réalisé par Cyril Dion
Avec la participation d'Assiyate BOLLE spécialiste en économie d'énergie
Venez échanger et partager!
GRATUIT

MJC MÉRIGNAC
CLAL

Programme
De novembre 2022 à juin 2023
Parents Animations Évènements ADULTES FAMILLES
Votre programme d'activités à destination des adultes, des familles, des enfants & des jeunes...

MJC MÉRIGNAC
CLAL

PROGRAMME DES MERCREDIS
ACCUEIL DE LOISIRS
6 / 12 ANS
Thème "Carnaval"
DU MERCREDI 02 MARS AU MERCREDI 06 AVRIL

MJC MÉRIGNAC
CLAL

Programme des Mercredis
ACCUEIL DE LOISIRS
6 / 12 ans
Voyage en Afrique C'est bientôt l'été !
Du 4 mai au 29 juin 2022

MJC MÉRIGNAC
CLAL

PROGRAMME DES MERCREDIS
ACCUEIL DE LOISIRS
6 / 11 ANS
THÉMATIQUE : DES CONTES ET DES ASTRES
DU MERCREDI 07 SEPTEMBRE AU MERCREDI 19 OCTOBRE 2022

MJC MÉRIGNAC
CLAL

PROGRAMME DES MERCREDIS
ACCUEIL DE LOISIRS
6 / 11 ANS
THÉMATIQUE : DANS TOUS LES SENS
DU MERCREDI 09 NOVEMBRE AU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022

MJC MÉRIGNAC
CLAL

VACANCES DE PRINTEMPS
ACCUEIL DE LOISIRS
6/12 ANS
Les explorateurs
A la découverte du monde qui nous entoure !
DU MARDI 19 AVRIL AU VENDREDI 28 AVRIL 2022

MJC MÉRIGNAC
CLAL

VACANCES D'HIVER
ACCUEIL DE LOISIRS
6/12 ANS
Le monde du vivant
Faune et flore
DU LUNDI 14 FÉVRIER AU VENDREDI 20 FÉVRIER

MJC MÉRIGNAC
CLAL

NOVEMBRE / DÉCEMBRE 2022
Accueil Jeunes
11/17 ANS
Des débats, des sorties, des soirées, des projets !
DU MERCREDI 9 NOVEMBRE AU MERCREDI 14 DÉCEMBRE 2022

MJC MÉRIGNAC
CLAL

VACANCES FIN D'ANNÉE 2022
Accueil de loisirs
6 / 11 ANS
A LA JOURNÉE OU A LA SEMAINE
Le Noël magique !
DU LUNDI 19 DÉCEMBRE AU VENDREDI 23 DÉCEMBRE 2022
DE 9H À 18H30



COMPTE-RENDU

DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

DU 25 MARS 2022

L'assemblée générale est ouverte par le directeur Txomin OLAZABAL à 19H10 devant l'assistance constituée d'élus de la ville de Mérignac, de membres du conseil d'administration, de salariés de la MJC/CLAL et d'adhérents pour un total de 35 votants. 27 adhérents ont déjà voté en ligne.

Sont notamment présents :

Mme Anne-Eugénie GASPAS, adjointe déléguée à la vie associative et à la cohésion, représentant M. le maire de Mérignac.

Mme Marie-Eve MICHELET, déléguée à la vie associative à la ville de Mérignac,

M. Arnaud ARFEUILLE, conseiller municipal délégué aux aînés et au bien vieillir,

Mme Léna BEAULIEU, conseillère municipale déléguée au handicap et à l'accessibilité, déléguée au quartier de Chemin Long.

Le directeur remercie les élus et les adhérents de leur présence. Il présente ensuite le déroulement de la soirée ainsi que nos partenaires la CAF, le conseil départemental, le G10 et la fédération des MJC de Nouvelle Aquitaine.

- **PV DE L'AG 2021 (ANNEE 2020)** : il n'y a pas de remarque sur le PV de l'AG 2021 qui est **adopté à l'unanimité**.

- **RAPPORT MORAL :**

Le rapport moral a été adressé aux adhérents. Fabienne Duhant, coprésidente, en fait la synthèse. Elle rappelle que l'année passée a été l'année de l'installation dans la maison des habitants et que comme l'année précédente, la crise sanitaire n'a pas permis de proposer la plupart de nos activités jusqu'au mois de mai. L'année passée a également été celle d'un changement de direction et de mouvements de personnels.

- x La rentrée de septembre 2021 ~~qui~~ s'est bien passée puisque le nombre d'adhérents a été maintenu et que les activités ont repris. Elle conclut en remerciant nos partenaires qui nous ont aidés à faire face.

Le rapport moral est adopté : 47 oui – 3 non – 10 ne se prononcent pas

- **RAPPORT FINANCIER :**

Alain Lazaro Garcia, notre trésorier, présente le rapport financier de l'exercice 2021 en visioconférence pour raison de santé. Il en ressort un bénéfice de 43 194 € en progression de 21 895 € par rapport à l'exercice précédent.

Après avoir développé les points principaux, il conclut la présentation de son rapport ainsi :
« Malgré les contraintes générées par le contexte sanitaire, par la baisse du nombre de nos adhérents, par une tarification sans augmentation depuis 2019, par le remboursement des cotisations du premier semestre 2021 et par la mobilisation de la structure sur le nouvel agrément EVS, l'association termine l'exercice avec un bon résultat. »

- **BUDGET PREVISIONNEL 2022 :**

Alain Lazaro Garcia présente le budget prévisionnel.

- **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET EXPERT COMPTABLE :**

Les commissaires aux comptes présentent un rapport dans lequel ils certifient les comptes.

Emilie Gomez souligne l'excellent travail effectué par notre trésorier, Alain Lazzaro-Garcia, qui a permis de remettre à plat les comptes après le départ de l'ancien directeur.

- **Le rapport financier est approuvé : 54 oui – 0 non – 8 ne se prononcent pas.**
- **L'affectation du résultat d'un montant de 43 184.90 € au fond associatif est approuvée : 52 oui – 0 non – 10 ne se prononcent pas.**

- **NOUVEAU COMMISSAIRE AUX COMPTES :**

L'association propose la nomination de monsieur Thierry BERGES comme nouveau commissaire aux comptes. Monsieur BERGES qui est en visioconférence pour raisons de santé se présente rapidement. Il précise que le soutien des associations est une de ses spécialités.

La nomination de monsieur Thierry BERGEZ et de son suppléant Serge MIROUSE au poste de commissaire aux comptes est approuvée : 49 oui – 0 non – 12 ne se prononcent pas.

- **RAPPORT D'ACTIVITES :**

Le directeur, Txomin Olazabal, fait un bilan de l'année écoulée avec une ouverture sur x l'évolution et le devenir de la MJC/CLAL. Il donne également quelques chiffres :

- Le nombre d'adhérents : 285 malgré les difficultés liées aux contraintes sanitaires.
- Le nombre de familles adhérentes avec un quotient familial inférieur à 700 : 52 ce qui confirme la dimension sociale de la structure.
- Le nombre de bénévoles engagés dans l'association : 31 essentiels à la vie de l'association.

Sébastien présente ensuite l'action des animateurs orientée vers des activités de loisir, de découverte, culturelles et d'expression. Il précise que de janvier à mai 2021, seule l'activité enfance a donné vie à la structure.

Christine présente le changement que constitue pour elle l'arrivée dans la maison des habitants, notamment depuis la reprise des activités en septembre 2021.

- **INTERVENTION DE LA MUNICIPALITE :**

Anne-Eugénie Gaspar déclare que la MJC/CLAL est un partenaire privilégié de la ville. Elle remercie ensuite l'ensemble des personnels de la MJC/CLAL, salariés, bénévoles ou administrateurs pour leur investissement. Les élus doivent ensuite se retirer.

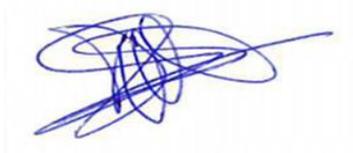
- **ELECTION DES MEMBRES CANDIDATS AU CA :**

Emilie Ayache, Fabienne Duhant et Sylviane Passaret souhaitent renouveler leur mandat au conseil d'administration. Elles se présentent aux adhérents. Elles sont toutes les trois réélues :

- Emilie Ayache : 53 voix
- Fabienne Duhant : 47 voix
- Sylviane Passaret : 43 voix

Fin de la réunion : 20H25

Fabienne DUHANT



Coprésidente

Virginie GUICHARD



Coprésidente





Rapport moral 2022

Par Fabienne Duhant - Présidente

Conscient qu'il était nécessaire de se retrouver, le Conseil d'Administration avec les salariés ont travaillé sur le projet associatif "MJC CLAL 2030". Regarder le passé, observer le présent pour mieux imaginer notre avenir, voilà tout l'enjeu pour aller "vers de nouveaux horizons", thématique de notre saison 2022/2023.

Accompagné par la Fédération Régionale des MJC de Nouvelle Aquitaine, ce travail a demandé à chacun une implication sur des temps de week-end et en soirée. Une forte mobilisation où nous avons pu échanger, partager et tous porter sa pierre à la construction de ce projet commun. Le résultat de ce travail vous est présenté aujourd'hui et a nécessité également une actualisation de nos statuts. Je tiens à saluer les élus du Conseil d'Administration et les salariés des efforts fournis pour assurer le futur de l'association.

Pour la rentrée 2022, le Conseil d'Administration a donné les moyens nécessaires pour permettre le développement de nos activités :

- recrutement de Simon Lacoste en CDI à temps plein au poste d'animateur référent éducation et initiatives d'habitants afin de développer des nouvelles actions parentalité et structurer un partenariat avec le Groupe Scolaire Arnaud Lafon.
- recrutement de Camille Poigneau, Maxime Sauquet et Mathieu Boursier ; trois apprentis motivés pour soutenir les actions enfance et développer une action jeunesse en sommeil depuis plusieurs saisons.
- 13 nouvelles activités pour diversifier notre programme hebdomadaire permettant l'accès aux loisirs à toutes et tous.
- modernisation de sa communication pour être dans l'ère du numérique et du digital : nouveau site, création espace adhérent Go Asso, charte graphique...

Le résultat est là. Déjà plus de 500 adhérents sur la saison 2022/2023 contre 277 à la clôture de la saison 2021/2022. Le Festi'clal, le Carna'bal, la Maison du Père Noël ont été des moments forts et très appréciés. Le Vide Jouets au bénéfice du Téléthon organisé par nos bénévoles a permis un nouveau partenariat à reconduire.

Ce changement d'échelle est positif et créé de l'envie. Mais plusieurs sujets se posent à nous :

- le modèle économique de la MJC CLAL reste fragile. Heureusement, la confiance de la Ville de Mérignac et de la Caf de la Gironde assurent à ce jour un maintien des financements principaux depuis une dizaine d'années. Mais aujourd'hui, les recettes ne suffisent pas à prendre en charge le fonctionnement de notre association. Comment alors poursuivre notre développement ?
- quelles politiques tarifaires doit on appliquer dans un contexte d'inflation tout en gardant un système de tarification solidaire basé sur le revenu des adhérents ?

La MJC CLAL a vécu en 2022 au-dessus de ses moyens pour se faire connaître. Elle devra en 2023 faire des choix pour continuer son animation de la vie locale en laquelle je crois infiniment et répondre aux besoins des mérignacais.

Déjà 15 ans que je suis présidente de la MJC CLAL, il est temps de laisser la main à de nouveaux habitants dans cette aventure humaine. Vivre l'aventure de la MJC CLAL, c'est vivifiant, c'est connaître des hauts et des bas, c'est ce qui fait la vie d'une association. C'est se battre pour des valeurs, pour des idées, pour l'accès à l'éducation et à la culture de tous. C'est donner de son temps. C'est compter sur des bénévoles et des élus qui m'ont fait confiance. Préparer la suite, voilà toute l'ambition de notre prochain mandat. Afin d'assurer la continuité, j'assurerai la transition pour qu'une nouvelle présidence puisse prendre la suite de cette belle aventure.

Merci aux adhérents d'être au rendez-vous,
Merci aux bénévoles pour leur engagement,
Merci aux salariés car sur des périodes de tourment ils ont su s'adapter,
Merci à nos partenaires de la Ville de Mérignac, de la CAF de la Gironde, du Département, de la FRMJC et du CMSO avec qui j'ai travaillé en toute transparence,
Merci à notre Maire Alain Anziani pour la confiance,
Merci à Anne-Eugénie Gaspar et Marie-Eve Michelet pour votre soutien,
Merci à Marie Récalde et Arnaud Arfeuille nos conseillers départementaux.

Fabienne Duhant, Présidente





Rapport financier 2022

Par Alain Lazaro Garcia - Trésorier

L'Assemblée Générale du vendredi 24 mars 2023 clôture les comptes de l'exercice 2022 d'une durée de 12 mois et dégage une perte de 3 643 €.

L'écart de résultat entre les deux exercices représente une perte de 46 827€.

POINTS SIGNIFICATIFS

Le Bilan Actif présente une augmentation sensible de ses investissements à hauteur de 24 614 € et les disponibilités (la trésorerie) augmentent de 30 581€ en grande partie générée par des encaissements comptabilisés d'avance et dont les activités correspondantes s'effectueront sur l'exercice suivant.

Le Bilan Passif présente un accroissement **des provisions de 17 867 € suite au changement de méthode d'évaluation de la provision pour indemnité de départ à la retraite.**

Les dettes fiscales et sociales ont évolué de 14 694 € en rapport avec l'augmentation des frais de personnel.

Les produits comptabilisés d'avance ont également augmentés de 25 851 €, Ils représentent la partie des cotisations encaissées en 2022 et dont les activités se dérouleront en 2023 .

Le fonds de roulement diminue de 14 536€ car il a financé en partie les investissements non subventionnés.

Le besoin en fonds de roulement améliore sensiblement sa capacité à financer les dettes à court terme grâce à l'augmentation des produits comptabilisés d'avance qui représentent les cotisations perçues en 2022 sur la partie des activités à produire sur l'exercice suivant.



LE COMPTE DE RÉSULTAT

LES PRODUITS

Le montant global des produits (cotisations et subventions) augmente très sensiblement, plus de 43,70 % comparativement à 2022.
Les subventions de tous nos partenaires représentent 299 226 € € contre 236 242 € en 2022 soit **32,25 % d'augmentation par rapport à 2021.**

LES CHARGES

Le montant des achats de 165 023 € a progressé de 76,74 %.
Les rémunérations et charges sociales représentent 211 084 €, **en augmentation de 64,26 % par rapport à 2021.**

LE BUDGET PRÉVISIONNEL

Le budget prévisionnel se présente à l'équilibre avec une égalité des produits et des charges valorisés à 402 350 €

EN CONCLUSION

L'association a changé d'échelle et à réussi sa mutation malgré un début d'année 2022 assez difficile.

Les efforts générés par le fort développement de la structure en ressources a indéniablement entraîné des dépenses importantes que ce soit en achats comme en frais de personnel.

Malgré une gestion rigoureuse et réfléchie durant toute l'année, la structure ne disposait pas de repère ni de modèle économique des années précédentes pour piloter à court terme cette nouvelle configuration.

L'exploitation 2022 doit permettre de définir les points délicats aussi bien en optimisant les ressources qu'en maîtrisant les dépenses pour se projeter au mieux économiquement et socialement afin de répondre à ses objectifs.

Nous devons rappeler, l'effort financier consenti par la Mairie de Mérignac pour maintenir notre subvention à hauteur de 194 168 € et en nous installant dans un bâtiment à la hauteur de nos ambitions.

Nous devons tout de même signaler que cette subvention n'a pas été revalorisée depuis 2015, alors que la structure vient de changer de dimension.

Certes, le contrôle de la gestion doit rester rigoureux et contrôlé mais les ressources que l'on peut difficilement développer ne suffiront pas à trouver un équilibre financier pour garantir une qualité de prestation à la hauteur de la demande de nos adhérents.

Personnellement, j'ai décidé de prendre une deuxième retraite après avoir traversé des moments difficiles mais avec la fierté d'avoir servi la MJC CLAL et d'avoir accompagné le nouveau Directeur dans la prise en charge de ses fonctions. J'ai eu la chance d'avoir l'entière confiance de la Présidente Fabienne Duhant dans le travail que j'ai accompli en toute transparence.

Alain Lazaro Garcia
Trésorier 2018-2023

MONTANT DES ADHÉSIONS

Nous proposons le maintien des adhésions individuelles et familles et une augmentation des adhésions des personnes morales.

	Mérignac	Hors Mérignac
moins de 18 ans	7	9
plus de 18 ans	9	11
Famille	12	14
Personne Morale	50	80

AFFECTATION DU RÉSULTAT

L'affectation du résultat Exercice 2022 de (-3 643 euros) est dédiée aux fonds propres de l'association.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

MJC CLAL
130 Avenue de la Somme
33700 MERIGNAC

Exercice clos le 31 décembre 2022

BGR AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

*Inscrite sur la liste nationale
Des commissaires aux comptes
Et rattachée à la CRCC de Toulouse*

BGR AUDIT SARL au Capital de 10.000 € - Siège social : 8, rue Jules de Lahondès - 31300 TOULOUSE
Tél: 05 61 59 48 49 - Mail: bgr.audit@orange.fr
SIRET 531 356 277 000 16 - TVA intracommunautaire : FR 40 531 356 277

MJC CLAL
130, avenue de la Somme
33700 MERIGNAC

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2022

A l'assemblée générale de l'association MJC CLAL,

Opinion :

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MJC CLAL relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant, qui se rapporte à une information figurant dans l'annexe des comptes : la provision pour engagements de retraite est déterminée selon une méthode différente en 2022 (prise en compte pour tous les salariés devant partir en retraite à un horizon de 10 ans à raison 1/10° par an). L'impact du changement de méthode s'élève au 31/12/22 à 12.108,54 € et a été comptabilisé en diminution du fonds associatif.

Fondement de l'opinion :

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous

n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations :

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur la justification et la comptabilisation des subventions reçues, des prestations afférentes aux actions de l'association, et des charges d'exploitation s'y rapportant.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport financier et des autres documents adressés aux membres de l'association :

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association, relatives aux comptes annuels :

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'entité ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

-Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement

détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Toulouse le 14 mars 2023,

Le commissaire aux comptes

BGR AUDIT

Thierry BERGÈS



Bilan Actif

		31/12/2022			31/01/2022
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	24 837	8 519	16 318	4 209
	Autres immobilisations corporelles	35 267	9 411	25 856	13 704
	Immobilisations grevées de droits				
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				6 324
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (I)	60 104	17 930	42 174	24 237
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagers et comptes rattachés	1 600		1 600	
	Autres créances	32 387		32 387	20 944
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	51 957		51 957	51 194	
DISPONIBILITES	166 885		166 885	149 142	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	4 727		4 727	4 095
	TOTAL (II)	257 556		257 556	225 376
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à VI)	317 660	17 930	299 730	249 612
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an				
	(3) dont à plus d'un an				

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser : - acceptés par les organes statutairement compétents

Dons en nature restant à vendre

- autorisés par l'organisme de tutelle

Bilan Passif

		31/12/2022	31/01/2022
Fonds associatifs	Fonds propres		
	Fonds associatifs sans droit de reprise Dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	69 449	70 253
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Report à nouveau	112 095	68 911
	Résultat de l'exercice	(3 643)	43 184
	Total des fonds propres	177 901	182 349
	Autres fonds associatifs		
	Fonds associatifs avec droit de reprise - Apports - Legs et donations - Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables		
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs Droits des propriétaires Ecarts de réévaluation Subventions d'investissement sur biens non renouvelables Provisions réglementées	(3 342)	
Total des autres fonds associatifs	(3 342)		
Total des fonds associatifs	174 559	182 349	
Provisions			
Provisions pour risques Provisions pour charges	31 087	13 220	
Total des provisions	31 087	13 220	
Fonds dédiés			
Sur subventions de fonctionnement Sur dons manuels affectés Sur legs et donations affectés			
Total des fonds dédiés			
DETTES (1)			
DETTES FINANCIERES			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
Emprunts et dettes financières divers			
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	15 870	17 315	
Dettes fiscales et sociales	26 652	11 958	
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	940		
Produits constatés d'avance	50 622	24 771	
Total des dettes	94 084	54 044	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF	299 730	249 612	
Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(3 643,40)	43 184,11	
(1) Dont à moins d'un an	94 084	54 044	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
ENGAGEMENTS DONNES			

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière conformément aux dispositions du règlement ANC n°2014-03, relatif au plan comptable général, aux dispositions particulières du règlement ANC 2018-06 et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **299 730 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 392 097 euros** et un total **charges de 395 741 euros**, dégageant ainsi un **résultat de -3 643 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2022** et finit le **31/12/2022**.
Il a une durée de **12 mois**.

La MJC CLAL, anciennement maison de quartier de Chemin Long, fondée le 06-07-1977, est une Association Loi 1901, agréée de Jeunesse et d'Éducation populaire le 19-09-1990 sous le n° 3328190022.

Elle est localisée sur la commune de MÉRIGNAC (33 700) au 130-132 avenue de la Somme.

En tant qu'élément essentiel de l'équipement social et culturel de la commune, elle suscite, coordonne une action éducative, récréative, sportive, culturelle et civique et participe au bien être général du quartier de Chemin Long.

Elle est adhérente à la Fédération Régionale Nouvelle-Aquitaine des MJC et du syndicat employeur HEXOPEE.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- indépendance des exercices.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre : il convient de noter toutefois qu'un changement de méthode est intervenu sur le calcul des Indemnités de fin de carrière dont le détail est précisé au paragraphe dédié.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes ont été tenus en application du règlement ANC n°2018-06 appliqué depuis le 01/01/2020 au sein de l'association MJC CLAL.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

<u>TYPE</u>	<u>DUREE</u>
Logiciels informatiques	de 1 à 3 ans
Brevets	7 ans
Agencements, aménagements des terrains	de 6 à 20 ans
Constructions	de 10 à 40 ans
Agencement des constructions	12 ans
Matériel et outillage industriels	5 ans
Agencements, aménagements, installations	de 6 à 10 ans
Matériel de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 10 ans



Règles et Méthodes Comptables

Mobilier	de 5 à 10 ans
----------	---------------

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Cotisations

Les cotisations sont comptabilisées en produits à la date de leur encaissement.

Subventions

Toutes les subventions affectées, sont justifiées par des conventions ou des notifications reçues des administrations et comptabilisées aux années de référence mentionnées sur les conventions et notifications.

<u>NATURE DES SUBVENTIONS</u>	<u>MONTANT</u>
<u>Subventions</u>	
Subvention Maire de Mérignac de fonctionnement	194 168,00 €
Subvention Conseil Départemental Gironde	4 500,00 €
Subvention TAPS	7 035,00 €
Subvention Exceptionnelle de la Mairie	1 280,00 €
Subvention DRAJES	3 000,00 €
Subvention ASP Apprentis	8 749,91 €
Subvention ASP Travailleur Handicapé	4 000,00 €
Subvention ASP CUI	2 132,54 €
<u>Concours Publics</u>	
CAF - EVS	23 682,00 €
CAF - EXTRASCOLAIRE	6 962,32 €
CAF - PERISCOLAIRE	4 248,75 €



Règles et Méthodes Comptables

CAF - CLAS	11 270.38 €
CAF - VALEURS REPUBLIQUE	3 500.00 €
CAF - CLUB THEATRE ADO	2 000.00 €
CAF - PARTIR AILLEURS	2 500.00 €
CAF - PROJET REAAP	10 500.00 €
CAF - ANTERIEURS	6 697.37 €
Totaux	296 226.27 €

Evènements significatifs de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements significatifs à signaler.

Evènements significatifs postérieurs à la clôture

Il est à noter que le Trésorier et la Présidente sont démissionnaires de leurs fonctions, ils assurent leur mandat jusqu'à l'élection du nouveau bureau.

La Direction a sollicité auprès de la DGFIP un rescrit pour que l'association puisse être reconnue d'intérêt général. L'objectif étant de pouvoir percevoir des dons au titre d'actions de mécénats pour les années à venir.

Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés

L'association n'emploie pas de cadres dirigeants et a une gestion désintéressée. A ce titre, il n'y a pas lieu de communiquer la rémunération correspondante.

Engagement retraite

Les indemnités de départ à la retraite sont provisionnées au sein de l'entité dans un compte de provision pour risques et charges.

Nous vous indiquons un changement de méthode de calcul en 2022 de la provision pour indemnité de départ à la retraite.

- Age de départ à la retraite à 62 ans
- Prise en compte de tous les salariés partant à la retraite dans les 10 ans
- Provision d'un 1/10ème par an de l'indemnité théorique jusqu'à la date de départ

L'impact du changement de méthode s'élève au 31/12/2021 à 12 108.54 €, et a été comptabilisé en diminution du fond associatif.

Contribution volontaire en nature

Valorisation des bâtiments :

Le prix du m² à Mérignac pour les baux commerciaux est de 191 €. Sachant que la superficie indiquée sur l'avenant à la convention est de 1040 m², la valorisation du loyer annuel des locaux de l'association s'élève à 198 640 €.

Nous n'avons pas d'information sur le montant de la Taxe foncière correspondante.

Les fluides sont pris en charge en totalité par la Mairie (eau et électricité), dont l'estimation s'élève à 35 000 €.

Compte tenu des éléments ci-dessus, le total de la contribution volontaire en nature de la Ville de Mérignac est estimé à 233 640 €.

Valorisation du temps des bénévoles :

Thématique	Nombre bénévole	Taux Horaires chargés	Nombre d'heure 2022	Total
Acc. Sco.	14	14	248	48 608 €



Immobilisations

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2022
		Augmentations		Diminutions		
		Réévaluations	Acquisitions	Virent p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES						
Frais d'établissement et de développement						
Autres						
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
CORPORELLES						
Terrains						
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencé aménagement						
Instal technique, matériel outillage industriels	11 402		13 435			24 837
Instal., agencement, aménagement divers	340		9 201			9 541
Matériel de transport						
Matériel de bureau, informatique et mobilier	17 425		8 302			25 726
Emballages récupérables et divers						
Immobilisations grévées de droits						
Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes	6 324				6 324	
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	35 491		30 937		6 324	60 104
FINANCIERES						
Participations évaluées en équivalence						
Autres participations						
Autres titres immobilisés						
Prêts et autres immobilisations financières						
TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
TOTAL	35 491		30 937		6 324	60 104

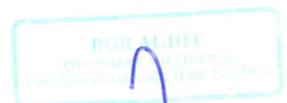
Amortissements

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2022
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Autres				
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre				
	sur sol d'autrui				
	instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	7 193	1 325		8 519
	Autres instal., agencement, aménagement divers	340	464		804
	Matériel de transport				
Matériel de bureau, mobilier	3 721	4 887		8 607	
Emballages récupérables et divers					
Immobilisations grevées de droits					
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	11 254	6 676		17 930
	TOTAL	11 254	6 676		17 930



Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2022
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
PROVISIONS REGLEMENTEES					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires	13 220	17 867		31 087
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres					
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		13 220	17 867		31 087
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		13 220	17 867		31 087
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles			5 758		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					



Créances et Dettes

		31/12/2022	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières			
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	1 600	1 600	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	71	71	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfiques			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	29 335	29 335	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	2 981	2 981	
	Charges constatées d'avance	4 727	4 727	
	TOTAL DES CREANCES	38 714	38 714	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2022	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	15 870	15 870		
	Personnel et comptes rattachés	11 615	11 615		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	12 503	12 503		
	Impôts sur les bénéfiques				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	2 534	2 534		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	940	940		
Dette représentative de titres empruntés					
Produits constatés d'avance	50 622	50 622			
	TOTAL DES DETTES	94 084	94 084		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice				
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

BOC AUBI
COMPTABLE AU COMPTES
7 rue Jules et Jérome 11900 TROUBOU

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			4 727
MAIF ASSURANCE	01/01/2023 31/12/2023	3 735	
SACEM	01/09/2022 31/08/2023	69	
BNP PARIBAS LOCATION	01/01/2023 31/03/2023	527	
SPRE	01/09/2022 31/08/2023	74	
GO ASSO	17/05/2022 16/05/2023	246	
JIMDO MAINT SITE	15/06/2022 14/06/2024	76	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			4 727



Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2022
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			50 622
ACTIVITES	01/07/2022 30/06/2023	40 179	
ADHESIONS	01/07/2022 30/06/2023	1 393	
ALSH	01/07/2022 30/06/2023	1 914	
CLAS	01/07/2022 30/06/2023	7 136	
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
TOTAL			50 622


 MJC CLAL
 Association MJC CLAL
 11 rue de la République - 44100 Nantes

Tableau de suivi des fonds associatifs

Libellé	Solde au début de l'exercice A	Augmentations B	Diminutions C	Solde à la fin de l'exercice D = A + B - C
Fonds associatifs sans droit de reprise				
- Patrimoine intégré	59 151			59 151
- Fonds statutaires				
- Subventions d'investissement non renouvelables				
- Apports sans droit de reprise				
- Legs et donations avec contrepartie d'actif immobilisés				
- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	11 102	11 305		22 407
Ecart de réévaluation sur des biens sans droit de reprise				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à nouveau	68 911	43 184		112 095
Résultat de l'exercice	43 184		43 184	
Fonds associatifs avec droit de reprise				
- Apports				
- Legs et donations				
- Subventions d'investissement sur biens renouvelables				
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Ecart de réévaluation sur des biens avec droit de reprise				
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables				
Provisions réglementées				
TOTAL	182 349	54 489	43 184	193 654



Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Fonds dédiés				
TOTAL				

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
	A	B	C	D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Cf.état Legs et donations				
Total				
TOTAL				



Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Totalisation				

BOR AUDIT
Commissaire aux Comptes
11 rue de la République - 31000 Toulouse

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2022	31/01/2022
Bénévolat		
Prestations en nature		
Dons en nature		
Total		
Répartition par nature de charges	31/12/2022	31/01/2022
Secours en nature (alimentaires, vestimentaires, ...)		
Mise à disposition gratuite de biens (locaux, matériels, ...)		
Locaux mis à disposition par la Mairie	198 640	
Taxe foncière		
Fluides (eau et électricité)	35 000	
	233 640	
Prestations		
Indemnités kilométriques	1 638	
	(1 638)	1 638
Personnel bénévole		
Accompagnement Scolaire	48 608	
Participation au CA et Bureau	9 800	
Trésorier	6 916	
Présidence	6 916	
Bénévolat Ev	8 960	
	81 200	
Total	316 478	

Dons manuels

Ressources provenant de la générosité du public Dons manuels	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réalis sur nouvelles resso affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Totalisation				



Legs et donations

Ressources provenant de la générosité du public Legs et donations	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réalis sur nouvelles resso affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Totalisation				



Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2022	31/01/2022	%	%	31/12/2022	31/01/2022	%	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur	3 600	3 024	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur								
Filiales intégrées globalement								
Sous-total	3 600	3 024	100,00	100,00				
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
Sous-total								
TOTAL	3 600	3 024	100,00	100,00				



Effectif moyen

		31/12/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		1	
	Professions intermédiaires			
	Employés		4	
	Ouvriers			
	TOTAL		5	



MJC AUDEI
 Centre Municipal de Jeunesse
 1 rue Alfred Assolant 31100 TOULOUSE

**RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**MJC CLAL
130 Avenue de la Somme
33700 MERIGNAC**

Exercice clos le 31 décembre 2022

BGR AUDIT

Société de Commissariat aux Comptes

*Inscrite sur la liste nationale
Des commissaires aux comptes
Et rattachée à la CRCC de Toulouse*

BGR AUDIT SARL au Capital de 10.000 € - Siège social : 8, rue Jules de Lahondès - 31300 TOULOUSE
Tél: 05 61 59 48 49 - Mail: bgr.audit@orange.fr
SIRET 531 356 277 000 16 - TVA intracommunautaire : FR 40 531 356 277

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES**

**MJC CLAL
130 Avenue de la Somme
33700 MERIGNAC**

**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2022**

Aux adhérents de l'association,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Le 14 mars 2023,

**Le Commissaire aux Comptes
BGR AUDIT**



Thierry BERGÈS

Budget prévisionnel 2023

PRODUITS	€	CHARGES	€
Autofinancement	4000	Fonctionnement	93350
Cotisations annuelles	95000	Assurance	4300
Participation accueils	18000	Orange	4600
CAF	47882	Sécurité Info/Imprimante	2200
Ville fonctionnement	194168	Impression	2500
Conseil départemental	4500	Site Internet	250
Ville TAPS	7000	Produits entretiens	3500
SJES Gironde (Etat)	3000	Adhésions IDDAC	200
CMSO	5000	Adhesion Hexopéee	200
Aide emploi apprentissage	15600	Adhesion FRMJCNA	3500
Adhésions	5200	Médecine du travail	750
Résultats financiers	3000	SACD/SACEM	500
		Maintenance Informatique	2800
		Brochure	3500
		Petit matériel Bureau	3200
		Déplacements professionnels	3500
		Documentation	400
		Frais postaux	100
		Carburant	450
		Gouter	3200
		CAC	3600
		Audéi	18200
		Banque	300
		Frais pédagogiques	23600
		Evènements	3500
		Petites réparations	3000
		Réception	1500
		Ressources humaines	309000
		Salaires	195000
		Charges sociales	50000
		Prestations intervenants	60000
		Formations	4000
Total	402350	Total	402350



Rapport d'activités 2022



Par Txomin Olazabal - Directeur

Le rapport d'activités ici présenté propose de mettre en avant les moments forts de l'année 2022. L'idée est de valoriser les actions ayant mobilisé les habitants, les bénévoles et l'équipe professionnelle.

LES CHIFFRES CLEFS 2022

Source : Logiciel Noé / Go Asso Février 2023

502

adhérents 2022/2023 au 31/01/2023

277

adhérents 2021/2022

113

nombre d'enfants différents accueillis dans notre ALSH 6/11 ans

41

nombre d'enfants partis en camp

63

nombre d'enfants différents accompagnés dans leur scolarité

19

nombre d'activités sportives, artistiques et culturelles proposées

52

familles adhérentes dont le Quotient Familial est inférieur à 700

13

associations adhérentes

4,8

salariés en CDI équivalent temps plein

21

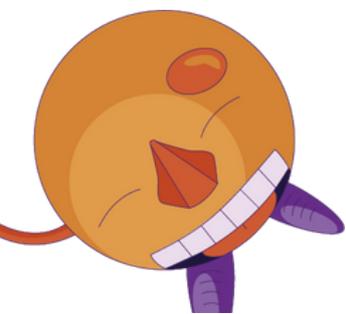
intervenants partenaires animant des ateliers hebdomadaires

24

bénévoles engagés dans l'association

72

enfants ont participé aux ateliers proposés lors de l'évènement "La Maison du Père Noël" 2021



Rapport d'activités 2022

Une saison vers de nouveaux horizons

UNE NOUVELLE PROGRAMMATION POUR UNE NOUVELLE DYNAMIQUE

- DÉVELOPPER NOS ACTIVITÉS HEBDOMADAIRES POUR BÂTIR UN MODÈLE ÉCONOMIQUE PLUS STABLE
- DIGITALISER LE FONCTIONNEMENT INTERNE ET EXTERNE DE L'ASSOCIATION
- ACCOMPAGNER L'ÉQUIPE BÉNÉVOLE ET SALARIÉS À L'ÉCRITURE DU PROJET ASSOCIATIF

Pour la rentrée 2022, la MJC CLAL a construit sous la coordination de la direction et avec l'appui d'un panel d'adhérents, un nouveau programme d'activités hebdomadaires. Les activités de Yoga de 7h30, l'histoire de l'art, et le Yoga Enfants n'ont pas été maintenus par manque d'effectif. Un créneau d'Éveil Danse a été ajouté après les vacances d'automne car une forte demande a été notifiée. Une adaptation des cours adultes d'Espagnol et de Cabaret/Modern Jazz a permis cette année de les maintenir. Les activités de sports entre 12h/14h ont été maintenues afin de leur permettre de s'installer. Nous aviserons sur la saison 2023/2024 si leur effectifs permettront de les maintenir.

PLANNING SAISON 2022/2023

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
7:30-8:30 Yoga	9:00-10:30 Yoga	7:30-8:30 Yoga	9:00-10:30 Yoga	9:30-10:30 Gym	10:30-11:30 École Multi-sports
9:30-10:30 Gym	10:00-12:30 Jeux de Cartes	9:30-10:30 Gym	9:15-11:45 Peintures	12:15-13:15 Fit Boxe	11:30-12:30 Lia Danse
12:15-13:15 Zumba	12:15-13:15 Training Intense	14:00-16:00 **Théâtre*	12:15-13:15 Pilates	16:00-17:00 Danse Urbaine* Débutant	
14:00 - 16:00 Scrabble	16:00-20:00 Batterie	14:00-17:30 Guitare**	16:00-17:30 Arts Plastiques*	16:00-18:30 Rugby*	
14:30-19:00 Loisirs Créatifs	17:15-18:15 Espagnol Débutant	16:00-17:00 Yoga	16:00-20:00 Batterie*	17:15-18:15 Danse Urbaine* Intermédiaire	
16:00-17:00 Cirque*	16:00-16:45 Éveil Danse*	13:30-18:00 Coaching Vocal	17:30-18:15 Éveil Danse*	18:15-19:15 Danse Urbaine Avancé	
16:00-20:00 Batterie	17:30-18:30 Danse Classique*	18:00-19:15 Chorale	18:30-20:00 Histoire de l'art		
17:15-18:15 Cirque*	18:15-19:15 Espagnol Avancé	18:15-19:15 Pilates	18:30-19:30 Modern Jazz		
19:15-20:15 Sophrologie	18:30-19:30 Modern Jazz		19:30-20:30 Modern Jazz		
19:00-21:00 Cuisine	20:00-21:30 Yoga		20:30-21:30 Cabaret		
19:30-21:30 Théâtre			21:30-23:30 Troupe HipHop		

EFFECTIFS ACTIVITÉS 31.12.22	
DANSE MODERNE	58
GYM	49
YOGA	40
ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE	39
DANSES URBAINES	28
THEATRE	27
RUGBY	16
PILATES	25
CIRQUE	24
BATTERIE	22
DANSE CLASSIQUE	15
ARTS PLASTIQUES	10
CHORALE	10
LIA DANSE	10
SOPHROLOGIE	10
PEINTURE	9
ESPAGNOL	8
Ecole MULTISPORT	7
GUITARE	7
CUISINE	6
LOISIRS CREATIFS	6
TRAINING INTENSE	6
FIT BOX	4
COACHING VOCAL	3

PETITE ENFANCE (3-5ans)

ENFANT (6/11ans)

ENFANCE / JEUNESSE (6-17ans)

ADULTES (18 ans et +)

ADOS/ADULTES (14 et +)

TOUS PUBLICS (6 et +)



VERS UNE DIGITALISATION DE LA MJC CLAL

- ACCOMPAGNER LE CHANGEMENT DE LA GESTION DES INSCRIPTIONS
- FAIRE CONNAÎTRE, COMMUNIQUER ET RENVOYER UNE IMAGE ATTRACTIVE
- ACCÉLÉRER LE PARTAGE D'INFORMATIONS ET LA PRISE DE DÉCISION
- AMÉLIORER LE SUIVI OPÉRATIONNEL DES ADHÉRENTS
- ENCOURAGER LA MOBILISATION CITOYENNE GRÂCE AU NUMÉRIQUE

La MJC CLAL a mis en marche un projet de digitalisation global de son fonctionnement. Afin de dynamiser son développement, l'association a modernisé sa charte graphique et construit un nouveau site internet : www.mjcclal.fr

Aussi, la MJC CLAL a fait le choix de changer de logiciel adhérents en optant pour GoAsso. Ce logiciel développé par la Fédération Régionale des MJC d'Île-de-France permet une mise à jour en temps réel des infos adhérents, une communication par SMS, la collecte des informations suivi comptable, des paiements en ligne. Ce nouvel outil permet d'automatiser ces tâches, ce qui permet de gagner du temps et d'augmenter l'efficacité. Une formation en interne a été effectuée à l'attention de l'équipe salariée en mars 2022.

Cette modernisation numérique a pour objectif de toucher un public plus large, notamment en attirant de nouveaux membres. Notre animation des réseaux sociaux a permis d'accroître la visibilité de l'association (Facebook, Instagram, LinkedIn).

La digitalisation interne par la mise en place d'un agenda en ligne partagé d'un bureau virtuel commun à tous les salariés améliorent la collaboration entre les membres de l'association en permettant le partage d'informations, la collaboration en temps réel et la gestion de projets en ligne.

En somme, la digitalisation de la MJC CLAL en 2022 a été globale. Elle a permis d'améliorer la communication, l'automatisation des tâches administratives, l'accès à de nouveaux membres et l'amélioration de la collaboration. A l'ère du numérique, ces outils aident à atteindre nos objectifs de manière plus efficace et efficiente.

ECRITURE DU NOUVEAU PROJET ASSOCIATIF 2023-2026

CONTRIBUER AU RENOUVELLEMENT DU PROJET ASSOCIATIF

Sous l'impulsion de Fabienne Duhant, présidente de l'association, les administrateurs et l'équipe salariée ont travaillé conjointement sur l'écriture du projet associatif 2023-2026 :

"Le projet associatif est le carnet de bord de la MJC pour un voyage humain vivant et dynamique : quels sont, aujourd'hui et demain, les besoins des personnes du quartier ? Nos actions sont mouvantes, vers quoi voulons-nous aller ? Quelles sont nos ambitions ? Concrètement que mettons-nous en place pour réaliser nos ambitions ?

La MJC, association d'éducation populaire, porteuse de projets, est un moteur de la transformation sociale locale. Pour bien comprendre ses valeurs et la concrétisation de son action, il est nécessaire de rendre lisibles les objectifs, les rôles respectifs et le cadre des missions de chacun. Pour cela, la rédaction de ce document, outil de communication exprimant une dynamique commune, est une étape clef.

Élaborer un projet associatif est une démarche qui nécessite la participation et l'implication de tous : salariés, bénévoles, adhérents et administrateurs. Cette démarche a été accompagnée par la Fédération Régionale des MJC de Nouvelle Aquitaine et bâtie dans une démarche collaborative."

Extrait du projet associatif 2023-2026

La démarche a poussé le groupe à se projeter sur la MJC CLAL 2030 et convenir des chantiers nécessaires pour permettre d'atteindre cette ambition commune. Mobilisés plusieurs fois le week-end, ce projet a permis de remettre du lien entre les salariés et les administrateurs, pour garantir l'avenir de l'association en remettant l'humain au centre du projet.

GESTION DES RESSOURCES RÉCAPITULATIF ANNÉE 2022

En 2022, les ressources humaines ont vécu plusieurs évènements :

- Démission de Raphaël Martinez, animateur socioculturel en CDI en janvier 2022.
- Recrutement de Simon Lacoste, animateur référent éducation et initiatives des habitants en janvier 2022.
- Démission de Gaëlle Jossomme, animatrice jeunesse en apprentissage BPJEPS au profit d'une association plus adaptée à son projet professionnel, recrutée en novembre 2021, démissionnaire en février 2022.
- Mise à pied d'Orlil Manusha, animateur pédagogique en apprentissage CPJEPS pour faute. Il a été accompagné vers une autre formation plus adaptée à son profil, en mars 2022.
- Recrutement de Camille Poigneau animatrice référente jeunesse et facilitatrice des accueils en CDD Contrat Unique d'Insertion puis en CDD contrat d'apprentissage DEJEPS, depuis juin 2022.
- Recrutement de Maxime Sauquet animateur pédagogique en volontariat de service civique (juin/novembre) puis en CDD contrat d'apprentissage, depuis juin 2022.
- Recrutement de Mathieu Boursier animateur référent citoyenneté en CDD contrat d'apprentissage BPJEPS depuis fin août 2022.
- Remplacement de Mafalda Pinto, agent d'hygiène et d'entretien en arrêt maladie depuis décembre 2021. La société AZUR CONCEPT a effectué le remplacement de janvier à août 2022 à hauteur de 15 heures par semaine. Puis Blandine Loiseau a effectué le remplacement d'août à décembre 2022. Enfin, suite au départ de Blandine Loiseau pour un CDI, nous avons recruté Fabienne Bonnet en remplacement fin novembre à 20h semaine sur un CDD de remplacement.

Le départ de Raphaël Martinez a permis de revoir l'organisation de l'équipe d'animation en créant un nouveau poste en CDI autour de la coordination du CLAS (Contrat Local à la Scolarité) et du développant les actions à destination des parents.

Afin de permettre le développement de nos actions enfance/jeunesse/parentalité, la direction a fait le choix de 3 contrats d'apprentissage en CDD. Les aides de l'État en 2022 encourageant ce type de contrat, cela a permis à l'association d'étoffer son équipe sans engager à terme les financements de l'association. L'arrivée de Camille Poigneau a permis de relancer pleinement l'action jeunesse et de soutenir l'équipe dans la coordination des accueils.

Accompagner des jeunes professionnels dans une formation n'est pas de tout repos pour les maîtres d'apprentissages. En effet, cela demande une mobilisation continue pour assurer que le futur animateur possède toutes les clefs pour réaliser les missions qui lui sont confiées. Cet accompagnement s'est vu confronté à des situations personnelles fragiles qui nécessitent une attention particulière de la direction afin d'assurer une qualité d'accueil optimale sans mettre en difficulté l'organisation interne.

Enfin, la MJC CLAL s'attache à transmettre les savoirs et savoir-faire aux nouvelles générations. En conséquence, les personnes accompagnées acquièrent une pratique professionnelle et des compétences clés pour de futures carrières.

Les questions d'accompagnement et de formation de tous sont au cœur de notre mission d'éducation populaire. C'est à nous tous de nous en saisir. Les apprenants doivent trouver leur place dans la société et la MJC CLAL travaille dans ce sens. C'est une des missions de notre association: participer au rayonnement du BAFA et des diplômes professionnels de l'Economie Sociale et Solidaire. Offrir un accompagnement à taille humaine fait la particularité de la MJC CLAL.

Nous avons ainsi rencontré en 2022 :

Charlotte Meynieu (BAFA)
Eva Froumenty (BAFA)
Evan Blancher (Bac Professionnel Communication Visuelle)
Hugo Kaufmann (Sup de Com)
Karine Moreno (Bac Professionnel Gestion et Administration)
Kenny-Jho André (CPJEPS)
Kenza Amil Chergui (Classe de Seconde Découverte Métier de l'Accueil)
Lydia Dubreuil (BAFA)
Sania Youssouf (AFPA)
Sara Zequiri (Mission Locale Immersion)
Severine Darriet (CAP Petite Enfance)

Chacun de ces stagiaires a ses propres objectifs, mais vivre une expérience professionnelle dans les structures de la société et de l'économie solidaire n'est pas innocent : cela prouve qu'il est possible de construire un projet professionnel dans une structure locale qui défend des valeurs.

ORGANIGRAMME INTERNE AU 31.12.2022

ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS

Directeur	Agent d'entretien & d'hygiène	Chargée d'accueil d'information & de secrétariat
CDI Temps Plein	CDI 20 heures	CDI Temps Plein
Txomin Olazabal	Fabienne Bonnet <i>en remplacement de Mafalda Pinto</i>	Christine Malkiel
<i>Direction Générale des Services Direction ALSH Mercredi</i>		<i>Référente inscription et GoAsso Responsable Caisse Centrale Secrétariat général</i>

Animateur Référént loisirs & action culturelle	Animateur Référént éducation & initiative des habitants	Animatrice Référént jeunesse & facilitatrice des accueils
CDI Temps Plein Modulation Type A	CDI Temps Plein	CDD Apprentissage Temps Plein jusqu'au 24/04/2024
Sébastien Mazeau	Simon Lacoste	Camille Poigneau
<i>Adjoint ALSH Intervenant Rugby Intervenant Art Plastique Référént culture</i>	<i>Coordinateur CLAS Référént parentalité Direction ALSH partagée</i>	<i>Référént Jeunesse Facilitatrice des accueils Direction ALSH partagée</i>

Animateur loisirs	Animateur Pédagogique	Animateur Référént Citoyenneté
CDD Vacataire à chaque vacances	CDD Apprentissage Temps Plein jusqu'au 22/12/2023	CDD Apprentissage Temps Plein jusqu'au 30/11/2023
	Maxime Sauquet	Mathieu Boursier
	<i>Animateur CLAS et ALSH</i>	<i>Animateur CLAS et ALSH Adjoint ALSH Vacances été 2023 Référént Exposition Laïcité</i>

Professeur de batterie
CDI 23 heures
Damien Magenta Faure

ÉQUIPE BÉNÉVOLES ÉLUS

Conseil Administration
Bureau

Commissions
Communication
Ressources Humaines
Finances
Évènements

VOYAGE EN AFRIQUE

- SENSIBILISATION AUX ARTS ET AUX PRATIQUES CULTURELLES D'UN CONTINENT
- FAIRE DÉCOUVRIR UNE CULTURE LOINTAINE
- S'INITIER, S'ESSAYER À DES PRATIQUES CULTURELLES

Dans le cadre des accueils de loisirs enfance des Mercredis, l'équipe d'animation a proposé d'explorer des thématiques autour du voyage : *la Chine pour le nouvel an chinois 2022 et l'Afrique en Mai et Juin.*

A travers cette (re)découverte d'un continent, divers ateliers culturels et de création ont été développés sur 6 mercredis : atelier graphisme à la manière des Masques Africains, création d'un Batik, fabrication de coussins animaux d'Afrique, initiation à la percussion avec l'association "l'arbre à palabres", préparation de smoothies à base de fruits frais d'Afrique.

Le mercredi 8 juin en fin d'après-midi, un temps convivial de restitution des différents ateliers a été mis en place. Les familles ont été conviées à participer à une exposition en plein air au rythme des percussions tout en dégustant des smoothies.

EN ROUTE VERS L'ESPACE !

- FAIRE CONNAÎTRE LES ACTIVITÉS SPATIALES ET LEURS APPLICATIONS AUX ENFANTS
- UTILISER L'ESPACE COMME SUPPORT D'ÉDUCATION ET D'APPRENTISSAGE

De septembre à octobre 2022, l'équipe d'animation a proposé des activités sur le thème de l'espace. Ainsi, *dans le cadre de la semaine de l'espace organisée par la Ville de Mérignac*, les enfants ont pu participer à des animations proposées par le partenaire Côté Sciences :

- des activités scientifiques et futuristes se déroulant dans le Spatiobus de Cap Sciences.
- un atelier de fabrication de fusées à eau avec une série de lancements spectaculaires sur notre terrain en herbe.

Aussi, un projet de création a été réalisé sur le principe de réinventer le jeu légendaire du « Loup Garou » dans un univers futuriste. Ainsi, un nouveau jeu de cartes nommé « Space Garou » fait maintenant partie de notre Biblio'jeux. Les parents ont été invités par leurs enfants à jouer à ce jeu « Made in CLAL » le dernier mercredi de ce cycle.

DANS TOUS LES SENS

- DÉVELOPPER LA CONNAISSANCE DE SOI
- SENSIBILISATION AUX DIVERS HANDICAPS

De novembre à décembre 2022, nous avons exploré les 5 sens à travers divers ateliers :

- la vue ou du moins son absence, par l'initiation au cécifoot (foot adapté pour les non-voyants) à Urban Soccer.
- un atelier d'expérimentation ludique sur le thème des illusions d'optiques a permis aux enfants de comprendre les mécanismes de la vue.
- l'ouïe en éveil lors de la visite guidée de l'expo « écoutez voir » à la MJC Centre-ville.
- le goût et l'odorat à l'épreuve lors d'un quizz des saveurs.
- *Une initiation à la langue des signes* et la création d'un chant signé ont été proposées par Lalou Buffart.

PROJET APICULTURE

- DÉCOUVRIR ET COMPRENDRE LA BIODIVERSITÉ
- RENCONTRER UN PROFESSIONNEL ACTEUR DE LA BIODIVERSITÉ.

En collaboration avec Damien, notre prof de batterie lui-même apiculteur, un projet de sensibilisation autour du métier d'apiculteur et au cycle de vie d'une abeille, a été proposé tout au long de l'année.

Ce projet s'est développé selon trois étapes, suivant le rythme saisonnier des abeilles.

Durant les vacances d'hiver, les enfants ont pu découvrir une ruche pédagogique et se tester sur le « Quizz de bon Apiculteur ». Ils ont également rénové et décoré une quinzaine de ruches. Pour les plus bricoleurs, Damien les a initiés à la fabrication des cadres et la pose des alvéoles en cire .

Aux vacances d'Avril, *les enfants se sont rendus au « Rucher Ecole Saga » à St Laurent du Médoc. Revêtu d'une combinaison d'apiculteur, ils ont pu observer de près l'intérieur d'une ruche remplie de miel, et voir la colonie d'abeilles en plein travail.*

En juin, ce fut le moment de la récolte. Damien a acheminé à la MJC une quinzaine de cadres à vider de son miel. Les enfants ont observé et expérimenté les gestes techniques de l'apiculteur récolteur. Chaque enfant est reparti avec son propre pot de miel.

Ce cycle de découverte sera reconduit en 2023.

BZZZ BZZZ LES ABEILLES

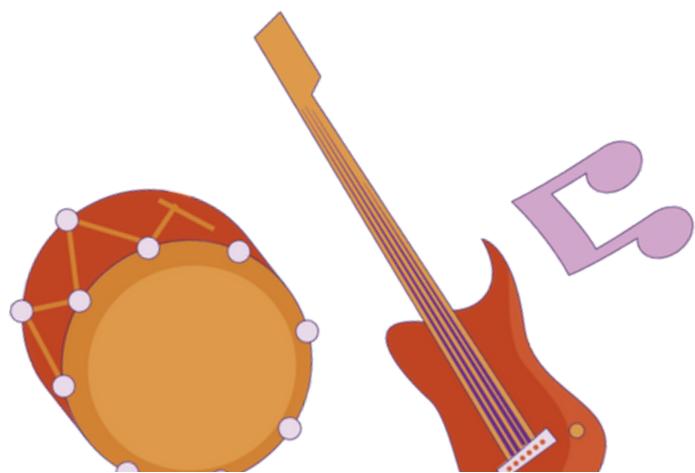
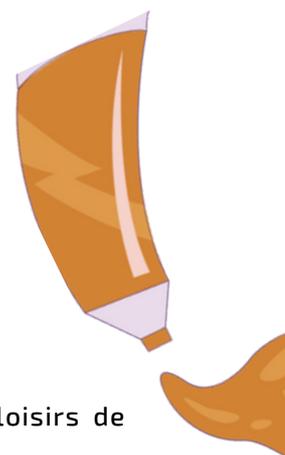
- SORTIR DU QUARTIER
- ÊTRE À L'ÉCOUTE DU RYTHME ET DES BESOINS DES ENFANTS
- PERMETTRE AUX ENFANTS D'ÊTRE ACTEURS DE LEUR SÉJOUR
- FAVORISER LE BIEN VIVRE ENSEMBLE ET L'ÉCO-CITOYENNETÉ:

Du 25 au 29 Juillet 2022, l'équipe d'animation a proposé un séjour à la base de loisirs de Mexico, près de Sabres dans les Landes.

Celui-ci a permis à 24 enfants de vivre une aventure collective accompagnés par 4 animateurs.

Au programme de ce séjour de l'accrobranche, une descente de la Leyre en canoë, des défis mexicains, la visite de l'écomusée de Marquèze, construction de cabanes, la boum du jeudi soir, des défis mexicains,...

Ce séjour conçu comme une « aventure » où chaque enfant a vécu une véritable immersion en pleine nature : il a donné aux enfants un temps de dépaysement, dans un cadre préservé, entre forêt et rivière. Ce fut aussi pour chacun, une aventure personnelle sur la route de l'autonomisation, apprendre à mieux se connaître, à mieux connaître l'autre dans le quotidien.



CLUB THEATRE ADOS

- PERMETTRE LA PRATIQUE THÉÂTRALE ET LA PRATIQUE DE L'IMPROVISATION DANS UNE DÉMARCHE D'AUTONOMIE ACCOMPAGNÉE.

La proposition faite aux jeunes, concernant la continuité d'un club théâtre malgré l'arrêt de l'activité hebdomadaire classique a été largement appréciée. Dans ce projet, les jeunes choisissent des textes, s'exercent à la pratique de l'improvisation et s'épanouissent à travers l'apprentissage. Les séances de théâtre ont été accompagnées par Emilie Ayache, bénévole passionnée et par un intervenant professionnel sur les vacances d'avril 2022. Ils ont donc pu proposer un premier spectacle "E-Génération" lors du FESTICLAL 2022 : un vrai succès !

Le groupe de jeunes a tenu à reconduire l'action du club théâtre jeunes fin 2022 et sur l'année 2023. La mise en place de cette nouvelle troupe (2023) a pour but d'être gérée par des jeunes et pour des jeunes. A leur demande, la MJC CLAL favorisera la participation à des stages animés par des professionnels du spectacle afin de pouvoir créer un spectacle pour le FESTICLAL 2023.

SÉJOUR AUTOMNE 2022 HOROR CAMP

- ACCOMPAGNER VERS L'AUTONOMIE
- FAVORISER L'APPRENTISSAGE DE LA GESTION DE SES ÉMOTIONS
- DÉVELOPPER L'EPANOUISSEMENT PERSONNEL ET COLLECTIF

Le séjour "horror camp" s'est déroulé pendant les vacances d'automne 2022. Les jeunes sont partis une semaine à côté de Poitiers (17) pour un séjour avec la thématique : "*horreur, sensations et sentiments*".

Des activités et sorties en lien : *l'escape game que nous avons accueilli sur notre lieu de séjour, les labyrinthes géants, la veillée loup-garou, la soirée d'Halloween, les deux jours au parcs du Futuroscope.*

Chaque soir, nous avons donné la possibilité aux jeunes de pouvoir s'exprimer sur leur ressenti, sensation et sentiment avec une certaine méthode (sentiments assouvis et inassouvis) mise en place par l'équipe d'animation.

PROJET COURT-MÉTRAGE

- FAVORISER LES DÉBATS AFIN DE QUESTIONNER LES THÈMES DU CONCOURS : LA LUTTE CONTRE LE RACISME, L'ANTISÉMITISME ET LA LGBTPHOBIE
- SENSIBILISER AU VIVRE-ENSEMBLE ET A L'ALTÉRITÉ
- ACCOMPAGNER LES JEUNES A UNE PRATIQUE CULTURELLE ET CINÉMATOGRAPHIQUE

En novembre 2022, les jeunes se sont emparés du projet "court-métrage" en partenariat avec Guindou Cinéma organisateur de *la 18ème édition du concours de scénario de court-métrage*, un concours destiné aux jeunes de la Nouvelle-Aquitaine et de l'Occitanie.

Les jeunes de la MJC CLAL ont été sélectionnés et profiteront de l'accompagnement du scénariste Jérémie Lopez à partir du mois de février jusqu'à mi-mai 2023 afin de pouvoir se rendre à Guindou le 1er Juin et présenter le scénario au jury.

Les gagnants du concours auront la chance de réaliser leur projet lauréat, produit par Guindou Cinéma. La suite en 2023 !

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ

- SOUTENIR LES ENFANTS ET LES JEUNES NE BÉNÉFICIAINT PAS DES RESSOURCES ADÉQUATES DANS LEUR ENVIRONNEMENT FAMILIAL ET SOCIAL ET LEUR APPORTER UNE AIDE AFIN DE CONTRIBUER À LEUR RÉUSSITE SCOLAIRE
- PROMOUVOIR LEUR APPRENTISSAGE DE LA CITOYENNETÉ PAR UNE OUVERTURE SUR LES RESSOURCES CULTURELLES, SOCIALES ET ÉCONOMIQUES DE L'ENVIRONNEMENT PROCHE
- FAVORISER LE LIEN ENTRE LES FAMILLES ET L'ÉCOLE, AMÉLIORER LEUR CONNAISSANCE ET LEUR COMPRÉHENSION DU MILIEU SCOLAIRE
- PERMETTRE L'ENGAGEMENT BÉNÉVOLE LOCAL ET LE LIEN INTERGÉNÉRATIONNEL
- CO-CONSTRUIRE UNE ACTION ÉDUCATIVE AVEC L'ÉDUCATION NATIONALE

Pour rappel, le Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) s'appuie sur un financement CAF et Département de la Gironde sur une année scolaire.

Ce dispositif vise à accompagner les familles vers la réussite scolaire de leurs enfants. Outre le temps studieux dédié à la remédiation et la consolidation des acquis scolaires, le dispositif CLAS permet une ouverture culturelle, un réinvestissement de connaissances et la compréhension du rôle de l'élève et de l'école.

Ce dispositif repose sur le travail commun entre les familles, l'école Arnaud Lafon et la MJC CLAL. Il se développe grâce aux bénévoles engagés, le partenariat avec l'école et la coordination d'un professionnel qui propose un programme d'ouverture culturelle cohérent en lien avec le Socle Commun de Connaissances et Compétences édité par l'Éducation Nationale.

Les élèves sont répartis en deux groupes (Lundi et Jeudi - Mardi et Vendredi). Nous sommes donc une aide et un partenaire non négligeable du Groupe Scolaire Arnaud LAFON. **En 2022, le lien avec l'école a été recréé et consolidé. Une vraie confiance des enseignants qui communiquent de l'évolution positive de leurs élèves et qui participent aux temps communs de façon volontaire et pro-active.**

EN 2022, VOICI 3 EXEMPLES D'ACTIVITÉS PROPOSÉES DANS LE CADRE DE CE PROGRAMME

RÉALISER LES ORNEMENTS DE LA MJC

BRICOLAGE. Dans le cadre des ateliers, les enfants ont été amenés à construire des bacs d'ornement pour le JARDIN du CLAS.

JARDINAGE. Après la phase de construction, les enfants ont été sollicités pour planter les végétaux et le potager.

La sécheresse du mois d'août n'a pas permis de garder le potager après les vacances scolaires. Ce projet sera reconduit en 2023 afin de valoriser les bacs construits l'année précédente, en perspective de construire des bacs pour décorer les abords et l'entrée de la MJC CLAL.

DÉBATS MOUVANTS : COMPRENDRE LES FONDEMENTS DE L'ÉCOLE

Proposer quatre réponses appropriées aux questions soulevées par l'animateur référent dans 4 coins d'une pièce puis poser la question aux enfants qui peuvent se répartir dans l'espace selon la réponse qui leur convient.

Les enfants peuvent bouger après la prise de parole de chacun des enfants qui apportera les arguments relatifs à la réponse choisie. Comme il n'y a pas de mauvaise réponse les enfants sont en sécurité pour se déplacer et apporter les réponses. Toutes les réponses sont donc complémentaires et permettent une discussion sérieuse entre pairs sur les enjeux liés à l'école et la scolarité des élèves.

RENFORCEMENT DES COMPÉTENCES DU SOCLE COMMUN DE CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES.

Le jeu du dictionnaire est un bon support pour enrichir le vocabulaire des enfants inscrits dans le dispositif CLAS. L'animateur référent a préparé une série de mots avec des consonances rigolotes telles que CUCULLE, CUCURBITACÉE... des papiers pour inscrire les définitions proposées par les enfants et un tableau des scores.

L'animateur référent énonce le mot et demande à chacun des enfants d'inscrire sur un post-it la définition qu'il pense convenir au mot. L'animateur référent intègre son post-it contenant la définition exacte aux post-its qu'il a récupéré auprès des enfants et lit à voix haute. Les enfants votent pour la définition qui leur semble être la plus appropriée. Les points sont comptés lorsque l'on a reçu des votes ou lorsque l'on a trouvé la définition.

L'animateur référent demande ensuite de lire la définition du dictionnaire afin de confirmer la bonne réponse inscrite sur le papier.

Ce jeu permet de lutter contre le déficit en vocabulaire, premier élément générateur d'inégalités scolaires.



- RÉPONDRE AUX INTERROGATIONS LIÉES À LA PARENTALITÉ
- SUSCITER LE QUESTIONNEMENT SUR SON RÔLE DE PARENT
- CRÉER DES MOMENTS CONVIVIAUX À DESTINATION DES HABITANTS DE CHEMIN LONG EN DEHORS DES ÉVÉNEMENTS ANNUELS
- PROPOSER À LA LOCATION DES JEUX A JOUER EN FAMILLES
- LIEU DE RÉFÉRENCE EN MATIÈRE DE JEUX DE SOCIÉTÉ
- CRÉER UN ESPACE CONVIVIAL DE PARTAGE ENTRE PARENTS
- RECUEILLIR LA MATIÈRE "CHAUDE" POUR LA TRANSFORMER EN ACTION À DESTINATION DES PARENTS
- PROPOSER UN ESPACE D'ACCUEIL À TOUTES LES PERSONNES HABITANT LE QUARTIER DE CHEMIN LONG SOUHAITANT OUVRIR NOS PORTES

EXPÉRIMENTATIONS DES ACTIONS POUR ET PAR LES PARENTS

Plusieurs temps de réunions ont été réalisés depuis le lancement des activités à destination des parents. Ils ont permis de définir les axes de travail avec les habitants. Par des affichages, des sondages, la discussion entre habitants, la programmation provient de ces moments informels de rencontres et de partages.

En 2022, les parents et les adultes usagers de la MJC CLAL ne se saisissent pas encore pleinement de ces nouvelles activités proposées car nous ne sommes pas encore identifiés comme un acteur référent sur ce domaine.

Sur l'été 2022 une dizaine d'activités ont été proposées mais la plupart ont été annulées par manque d'inscriptions. Aussi, notre projet commun avec d'autres associations de Mérignac nommé "Parents d'Ados" souffre chroniquement d'un déficit de participation depuis plusieurs années.

Dans une logique d'expérimentation, nous avons testé de nouvelles formes d'actions parentales à partir de septembre 2022 :

ORGANISATION D'ANIMATIONS EN FIN DE JOURNÉE EN SEMAINE

La mise en place d'un événement mensuel est en cours d'expérimentation. Une meilleure communication auprès des adhérents à travers nos supports médias et le bouche à oreille attirent petit à petit un public régulier (20/30 personnes en moyenne) notamment grâce au partenariat avec l'APEI d'Arnaud Lafon (Association des Parents d'Élèves Indépendants). Ces animations de type "apéro afterwork" et "ciné-débat" semblent adaptées à notre quartier composé de familles en majorité en activité, en demande d'une animation en semaine après une journée de travail. Aussi, nous remarquons qu'une proposition d'une garde d'enfants lors de ces animations semble nécessaire pour le bon déroulement de la journée et favoriser les temps d'échanges entre parents. Cela est effectué dès janvier 2023.

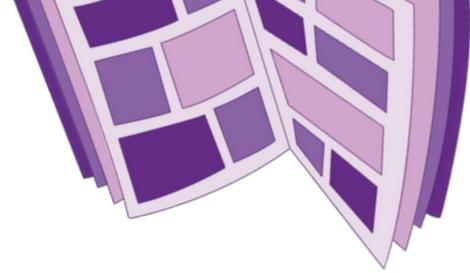
PROPOSER UNE BIBLIOTHÈQUE DE JEUX "SPÉCIALE FAMILLES"

Ce projet favorise aussi la rencontre de la MJC avec les parents et facilite les rapports intra-familiaux. Deux actions conjointes tissent ce projet : des soirées jeux de société, où les familles sont conviées pour apprendre les jeux proposés par la MJC et de l'autre un système d'emprunt permettant aux parents et leurs enfants d'utiliser ces jeux durant une période définie et dans l'intimité familiale.

La mise en action du projet a été plus longue que prévu. Néanmoins, l'animateur référent travaille avec des bénévoles et parents volontaires tous les mercredis depuis l'achat des jeux de société. Si des écarts existent, l'allongement de la préparation de cette action a permis de mobiliser les familles : la préparation de cette bibliothèque de jeux a rassemblé de nouvelles personnes au projet et permettra dans un avenir proche d'avoir des bénévoles référents en cas d'absence de l'animateur coordinateur du projet.

RÉORGANISATION DE L'ESPACE ACCUEIL DE LA MJC CLAL

L'aménagement de l'espace d'accueil en lieu convivial est apparu comme un élément important. En effet, la Maison des Habitants de Chemin Long tend à devenir un espace de rencontres mais son aménagement la contraint aujourd'hui à sectoriser les publics: les activités de la salle polyvalente, les activités du bâtiment principal et les activités de l'étage. Repenser l'accueil comme un média, favorise la rencontre autour d'un café et pousse de nouvelles familles à entrer dans nos locaux. Ce travail a été imaginé avec des adhérents et est réalisé début janvier 2023.



- POSITIONNER LA MJC CLAL COMME UN PORTEUR D'ANIMATIONS FESTIVES SUR LE TERRITOIRE
- POSITIONNER LA MJC CLAL COMME UN OPÉRATEUR CULTUREL
- METTRE EN PLACE DES ESPACE-TEMPS DE DÉBAT
- FAVORISER L'ACCÈS À LA CULTURE ET LA LIBRE EXPRESSION
- PROMOUVOIR LES ACTIONS DES ACTEURS LOCAUX QUI CONTRIBUENT AU DYNAMISME DU QUARTIER

CARNA'BAL 2022 FÊTE DU BRUIT

Le Vendredi 25 Mars 2022, le quartier de Chemin long a renoué avec Carnaval ! Sous l'impulsion de l'équipe d'animation de la MJC CLAL et de l'accueil périscolaire du Groupe Scolaire Arnaud Lafon, un événement carnavalesque sur le thème « Carna'Bal, Fête du bruit ! » a été coconstruit et organisé en direction des enfants de l'accueil périscolaire, des enfants de l'accompagnement à la scolarité et des habitants.

L'organisation de cet événement fut l'occasion de fédérer les parents d'élèves, l'APEI, le Patronage Laïque, le Comité des fêtes, les enseignants, l'équipe d'animation du périscolaire, ainsi que celle de la MJC soutenue par ses bénévoles.

Une déambulation musicale, un procès de Mr Carnaval, un goûter partagé suivi du bal des enfants ont été au programme. Ce temps festif fut une réussite de part l'intérêt porté par les familles présentes et la joie exprimée par les enfants.

FESTICLAL 2022 QUAND LE QUARTIER DE CHEMIN LONG FAIT LA FÊTE

En 2022, le Festi'CLAL a souhaité changer de dimension et devenir un réel rendez-vous pour le quartier qui rassemble un grand nombre de personnes d'horizons très différents.

Cette volonté se base sur le diagnostic effectué dans le cadre de notre agrément Espace de Vie Sociale de la CAF.

Ainsi cette année, une équipe de bénévoles et de salariés ont animé le quartier du 18 juin au 1er juillet 2022 en offrant une programmation et des animations, pour tous, les petits comme les grands. Plus qu'un festival, c'est une aventure humaine qui crée une vraie dynamique de vie culturelle, de partage aussi, favorisée par l'accueil de compagnies émergentes locales.

SAMEDI 18 JUIN 2022

14:30 18:00 Théâtre enfants et ados

MARDI 21 JUIN 2021

19:30 22:30 Karaoké

MERCREDI 22 JUIN 2022

14:00 16:30 18:30 Ludothèque en famille

VENDREDI 24 JUIN 2022

16:30 19:00 Rugby Family
18:30 19:05 Spectacle danse enfants
19:00 22:30 Boom des enfants
21:00 23:00 Diffusion top 14

SAMEDI 25 JUIN 2022

12:00 13:00 Vernissage de l'exposition
14:00 15:00 Sophrologie
15:45 17:30 Cirque
16:00 17:00 Théâtre Ados
17:30 18:30 Cabaret Impro
18:45 19:30 Concert des élèves
19:30 19:45 Discours officiels
19:45 21:30 Animations musique
21:30 23:00 Concert disco

PORTES OUVERTES DES ATELIERS
du 18/06 au 01/07 sur inscription

Cet évènement a accueilli au total près de 250 personnes en plus de nos adhérents artistes. Les objectifs ont donc été atteints et une belle énergie bénévoles/salariés a été très porteuse. Le spectacle de clôture "Mon Truck en plumes" a été très apprécié néanmoins la fréquentation n'a pas été aussi importante qu'espérée lors de cette soirée. Le quartier n'est pas habitué à être un lieu de spectacle : une habitude à créer !

Aussi, les conditions d'accueil ont atteint également leur limite dans la salle polyvalente de la Maison des Habitants. En effet, la jauge de la salle ne permet pas d'accueillir dans des bonnes conditions les familles spectateurs. Pour la prochaine édition, une nouvelle formule sera à imaginer afin de permettre au Festi'CLAL de rester un festival local permettant l'accueil d'un public pouvant aller jusqu'à 250 spectateurs assis.

LA MAISON DU PÈRE NOËL FÊTE DE NOËL 2022

La MJC CLAL s'est transformée à nouveau en Maison du Père Noël le 17 décembre 2022. Après le succès de l'an dernier, la magie de Noël était de retour dans le quartier avec un renouvellement réussi de l'organisation de la saison dernière. En collaboration avec le comité des fêtes, les fameuses douceurs et boissons chaudes ont été proposées pour réchauffer les habitants, et la calèche coordonnée par la ville de Mérignac a offert ses fameuses ballades.

Parallèlement, les organisateurs de la MJC CLAL ont ouvert leurs portes aux enfants, parents et habitants en animant des ateliers participatifs gratuits. Plus de 60 enfants ont participé à ces activités offertes de 14 h à 16 h 30. **Malgré le froid, une tombola très attendue organisée par notre commission événement a terminé la journée en beauté.**

LE CLÉ EN MAIN LE JOURNAL DE LA MJC CLAL

Impulsées par la commission communication, deux éditions du *Clé en main* ont été éditées en 2022. Le but de ce journal est :

- d'informer les habitants du quartier sur les actualités de la MJC CLAL : le journal de quartier est un moyen efficace d'informer les habitants des nouvelles et des événements locaux.
- d'encourager l'engagement : le journal de quartier peut encourager la participation des habitants à des initiatives locales telles que les programmes de bénévolat, les groupes de discussion et les événements. Les articles peuvent aider à susciter l'intérêt des mérignacais et à les motiver à se joindre à des projets locaux.

Cette dynamique a donné lieu à plusieurs groupes de travail pour éditer deux éditions distribuées sur le quartier dans des lieux repérés.

VIDE JOUETS UN ÉVÈNEMENT SOLIDAIRE 100% BÉNÉVOLE

La MJC CLAL a vécu une très belle journée d'échanges, de partage et de solidarité lors du Vide Jouets organisé le 19 novembre 2022 par la commission événement au profit du Téléthon. Une fréquentation correcte a été constatée. La restauration préparée par les bénévoles a été utilisée par les exposants mais pas par les visiteurs. La MJC CLAL a proposé également une table au profit du Téléthon. Elle a été très bien prise en charge par les jeunes avec beaucoup d'investissement.

Les exposants ont exprimé leur grande satisfaction en fin de journée pour l'organisation et la bonne humeur de l'équipe ainsi que sur sa disponibilité.

Au total, 516,66€ ont été reversés au Téléthon lors de la remise officielle à la Mairie de Mérignac le 16 décembre 2022.



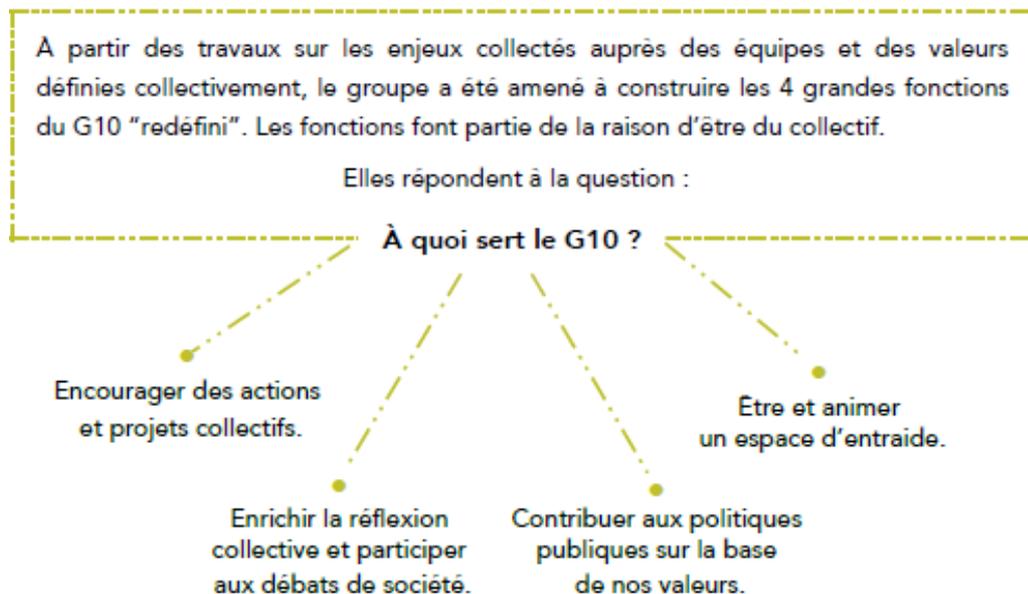
NOUVELLE CONVENTION

Pour rappel, les 10 associations porteuses de centres d'animation de proximité sur Mérignac se sont regroupées sous forme de collectif, appelé le « G10 » :

- Arlac : Arts et loisirs d'Arlac - CSC
- Beaudésert : Centre social et culturel de Beaudésert - CSC
- Beutre : Centre Social et d'animation de Beutre - CSC
- Bourran : MJC CL2V - CSC
- Burck : Association Tournesol - CSC
- Capeyron : Association LE PUZZLE CSC
- Centre-Ville : MJC Centre-Ville de Mérignac - EVS
- Chemin Long : MJC CLAL - EVS
- Eyquems : Centre d'animation - Domaine de Fantaisie
- La Glacière : Amicale Laïque de la Glacière

Les 10 associations d'animation d'Éducation Populaire et d'animation de la Vie Sociale mérignacaises, animées par la volonté d'agir en proximité, décident de s'engager dans le cadre de la présente convention de coopération. En décembre 2013, les principes initiaux ont été posés et formalisés dans une Convention de Coopération signée par les dix associations.

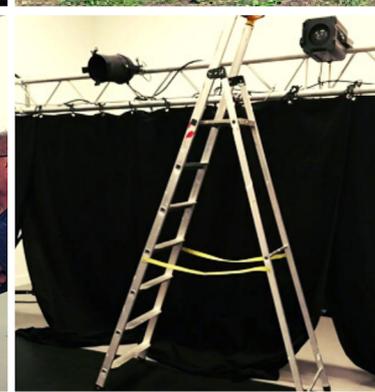
Depuis, cette contractualisation n'a jamais été revue. En 2022, les 10 associations se sont mobilisées dans un travail de redéfinition et de précision des valeurs, enjeux et fonctions de cette convention. Ce temps d'élaboration a été mené sous forme d'ateliers et alimenté par des étapes intermédiaires de concertation auprès des équipes bénévoles et salariées des associations. La convention sera signée officiellement courant 2023.

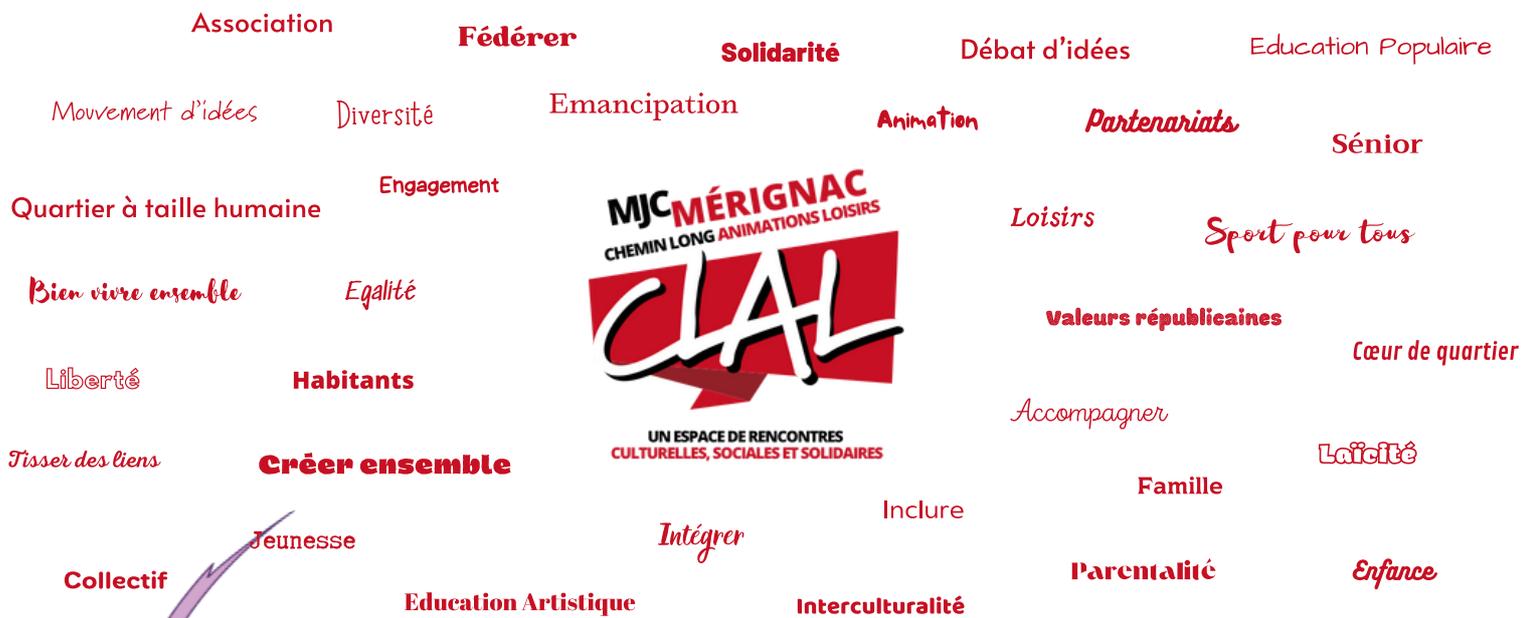


QUELLES IMPLICATIONS DE LA MJC CLAL EN 2022 ?

Agir au sein de ce collectif demande du temps dans le but de faire ensemble et en logique de réseau. Les salariés et les bénévoles se sont répartis les groupes de travail :

- G10 Culture - Sylviane Passaret
- G10 Enfance - Sébastien Mazeau et Simon Lacoste
- G10 Citoyens et familles solidaires - Simon Lacoste
- G10 Jeunesse - Txomin Olazabal (coordinateur du groupe) et Camille Poigneau
- G10 Direction - Txomin Olazabal
- Travail collectif autour de la nouvelle convention - Alain Lazaro Garcia, Amélie Darpeix et Txomin Olazabal (10 journées)
- Conseil de Coopération - Fabienne Duhant et Txomin Olazabal





Projet associatif 2022-2026

Pourquoi un projet associatif ?

Le projet associatif est le carnet de bord de la MJC pour un voyage humain, vivant et dynamique: quels sont, aujourd'hui et demain, les besoins des personnes du quartier ? Nos actions sont mouvantes, vers quoi voulons-nous aller ? Quelles sont nos ambitions ? Concrètement, que mettons-nous en place pour réaliser nos ambitions ?

La MJC CLAL, association d'éducation populaire, porteuse de projets, est un moteur de la transformation sociale locale. Pour bien comprendre ses valeurs et la concrétisation de son action, il est nécessaire de rendre lisible les objectifs, les rôles respectifs et le cadre des missions de chacun. Pour cela, la rédaction de ce document, outil de communication exprimant une dynamique commune, est une étape clef.

Élaborer un projet associatif est une démarche qui nécessite la participation et l'implication de tous : salariés, bénévoles, adhérents et administrateurs. Cette démarche a été accompagnée par la Fédération Régionale des MJC de Nouvelle Aquitaine et bâtie dans un travail collaboratif.

Sur cette première page, les mots représentent l'identité de notre association dans toutes ses diversités.

Qui sommes-nous ?

Laïque et indépendante, la MJC CLAL (Chemin Long Animations Loisirs) réunit des femmes et des hommes du quartier ou d'ailleurs qui agissent au quotidien pour mieux vivre ensemble, pour lutter contre les inégalités et pour faire vivre une démocratie au plus proche de chez soi. Depuis sa création, la MJC CLAL rend possible la pratique des loisirs chaque semaine pour toutes les familles et réaliser les initiatives locales.

Aujourd'hui, la MJC CLAL réaffirme des principes qui fondent son action :

Une société plus juste et plus solidaire.
Une société laïque et bienveillante.
Une société d'hommes et de femmes libres et responsables.

A travers son histoire, l'identité de la MJC CLAL a évolué depuis son arrivée à la tête de la Maison des Habitants de Chemin Long, mais le bien commun se fonde sur trois valeurs :

Démocratie

La démocratie doit s'efforcer de viser une participation réelle, qui mobilise l'intelligence collective pour mieux agir auprès de tous les publics. Défendre la démocratie, c'est s'adresser, non seulement aux esprits, mais aussi aux cœurs des gens. Les différentes crises actuelles sont des opportunités pour mobiliser les citoyens à agir pour l'intérêt général.

Solidarité

La défense d'une solidarité entre les hommes, les femmes, la nature est le moyen le plus direct de répondre aux défis sociétaux; une réponse pérenne aux inégalités qui nous divisent.

Éducation Populaire

Une structure de quartier comme la MJC CLAL a un rôle à la fois éducatif et politique. Par ses actions, elle vise à accompagner la population, à s'interroger sur le monde qui l'entoure pour agir ensemble afin de le transformer. Au quotidien, la MJC CLAL interroge et provoque la rencontre de tous les publics. Elle innove au quotidien pour tisser un lien social. Se rencontrer de nouveau, dans un nouveau site, pour de nouveaux horizons pour apprendre ou réapprendre tout au long de sa vie.

Ainsi donc, sur la base de ses valeurs fondamentales, la MJC CLAL, agréée Espace de Vie Sociale, les déclinera dans l'ensemble de ses actions.



3

La MJC CLAL a 3 priorités :

Les loisirs

Notre association propose des activités artistiques, culturelles, sportives à destination des enfants, jeunes et adultes. Convaincus que la pratique culturelle participe à l'émancipation du citoyen peu importe son âge, nous mettons en place une tarification solidaire qui adapte les tarifs en fonction des revenus de chacun. Les activités sont animées par des professionnels mais également des bénévoles passionnés.

L'éducation

Notre association coordonne différents accueils collectifs de mineurs à chaque période de l'année. Les enfants et les jeunes du quartier sont accueillis par une équipe d'animateurs socioculturels qui propose des programmes de sensibilisation à la culture, à la biodiversité, aux sports et aux arts. L'éducation c'est aussi des actions à destination des parents, des familles et des habitants qui sont animées tout au long de l'année. Ces espaces sont considérés comme des laboratoires citoyens pour expérimenter des approches pédagogiques alternatives basées sur l'écoute, la responsabilisation, la bienveillance et la créativité.

L'animation de la vie locale

Les habitants poussent la porte avec une question, une curiosité, un besoin, une idée... La MJC CLAL se dote de partenariats pour répondre aux besoins des résidents du quartier, rendre possible les projets et fédérer le tissu associatif. Enfin, l'association anime le quartier en organisant et valorisant des festivités permettant encore et toujours la rencontre entre tous les habitants et acteurs du quartier.

L'ambition de notre association est de garantir que ses portes restent ouvertes et s'adaptent afin de répondre aux besoins du quartier.

Le Conseil d'Administration et l'équipe salariale ont voyagé dans le temps pour imaginer conjointement la MJC CLAL 2030. Cette fresque commune et collaborative se résume par une vision comme un cap, une destination, un objectif visé.

Et la MJC CLAL en 2030 ?

"La MJC CLAL grandit dans un quartier en mouvement et accompagne les habitants et les partenaires locaux pour bien vivre dans un quartier à taille humaine. Au cœur du quartier, la MJC CLAL fait le lien entre tous les publics et fédère pour intégrer mais aussi inclure toutes les familles pour créer ensemble."

La MJC CLAL : c'est un carrefour créatif d'informations qui permet l'accès à la culture et aux loisirs."

Cap à atteindre
"l'ambition commune"



Fixer des ambitions pour réaliser la vision commune

Le Conseil d'Administration a fixé 4 ambitions nécessaires pour atteindre la vision commune. Ici, ces ambitions sont déclinées en chantier puis en actions concrètes. Les actions devront alors être réalisées par des groupes de travail composés d'élus référents, de salariés et d'adhérents.

Ambition 1 *La MJC CLAL doit connaître son territoire : ses besoins, ses limites, son évolution et ses acteurs*

N°	Plan d'action 2022-2026	Coordinateur d'action
	La MJC CLAL connaît son environnement extérieur (action des autres et les autres)	
1	Suivre les actualités des partenaires (mairie, comité des fêtes, lieux culturels, festivités,...)	Présidence / Direction
2	Cartographier le quartier et son maillage	Présidence / Direction
	La MJC CLAL est en contact avec ses partenaires	
3	Éditer une convention avec le comité des fêtes, le patronage laïque et le groupe scolaire	Présidence / Direction
4	Défendre ses ambitions auprès des partenaires principaux	Présidence / Direction
5	Diffuser sa communication auprès de ses partenaires	Commission communication
6	Participer activement au G10 et à ses commissions	Présidence / CA
	La MJC CLAL crée du lien, des échanges entre les différents publics	
7	Organiser des rencontres thématiques	Équipe d'animation
8	Proposer de nouvelles activités pour attirer de nouveaux publics	Direction
9	Mettre en place une politique de fidélisation des adhérents	Commission finances
	La MJC CLAL observe et analyse les interactions générées par ses rencontres	
10	Mise en place d'un baromètre annuel à destination des adhérents	Commission communication
11	Adapter des horaires aux personnes en activité professionnelle	Direction
12	Emettre un diagnostic sur l'évolution structurelle de la MJC CLAL (passé et présent)	Direction

Ambition 2 *La MJC CLAL a une gouvernance adaptée à son projet : elle est active, visionnaire, cohérente et stratégique*

N°	Plan d'action 2022-2026	Coordinateur d'action
	Il est planifié des temps de réflexion et de partage afin de favoriser l'harmonie et la cohérences des acteurs	
13	Convier les partenaires extérieurs à participer à des rencontres de façon ponctuelle	Présidence / Direction
14	Actualiser les statuts et le règlement intérieur	Groupe Travail Spécifique
	La bonne gouvernance est vérifiée par l'évaluation et le contrôle du bon fonctionnement de la structure par un suivi quantitatif et qualitatif des différents postes/missions	
15	Editer un cadre de contrôle interne : comptabilité	Commission finances
16	Editer un cadre de contrôle interne : cadre réglementaire d'accueil de mineurs	Equipe d'animation
17	Editer un cadre de contrôle interne : RH	Commission RH
18	Editer un cadre de contrôle interne : Suivi des inscriptions	Commission finances
19	Editer un cadre de contrôle interne : Entretien et logistique	Présidence
20	Editer un Document Unique de Délégation	Commission RH
	Le CA de la MJC CLAL établit un projet de gouvernance sur lequel les acteurs s'engagent	
21	Définir un organigramme commenté de la MJC CLAL en définissant le rôle de tous	Direction Commission communication
22	Mettre en place un parcours de recrutement et de formation des acteurs	Présidence Équipe d'animations

Ambition 3 *La MJC CLAL doit connaître son territoire : ses besoins, ses limites, son évolution et ses acteurs*

N°	Plan d'action 2022-2026	Coordinateur d'action
	Le modèle économique de la MJC CLAL est stable	
22	Faire une étude économique prospective	Présidence / Direction
24	Rechercher de nouvelles formes de partenariats pour diversifier ses moyens	Présidence / Direction
	La MJC CLAL reconnaît ses priorités dans la diversité de ses actions	
25	Construire et acter un projet global pour la jeunesse	Groupe de Travail Spécifique
26	Construire et acter un projet global pour l'enfance	Groupe de Travail Spécifique
27	Construire et acter un projet global pour la parentalité	Groupe de Travail Spécifique
28	Construire et acter un projet global pour l'accès aux loisirs	Groupe de Travail Spécifique
29	Construire et acter un projet global pour l'action culturelle	Groupe de Travail Spécifique
30	Construire et acter un projet global pour la solidarité et l'accompagnement social	Groupe de Travail Spécifique
31	Construire et acter un projet global pour l'animation de la vie locale	Groupe de Travail Spécifique

Ambition 4 *Les relations internes à l'association sont dans un climat de confiance et de bienveillance*

N°	Plan d'action 2022-2026	Coordinateur d'action
	Chacun a connaissance de l'organisation et du rôle de tous au sein de la MJC CLAL	
32	Fixer les règles des présences des salariés au sein des C.A	Commission RH
33	Création d'un répertoire des compétences des bénévoles et un trombinoscope	Commission communication
34	Créer des fiches missions "Le rôle de chacun au sein du CA."	Présidence
	Circulation fluide de l'information interne	
35	Rendre accessibles les CR des CA aux salariés	Commission communication
36	Définir des règles de coopération et en être garant	Présidence / Direction
37	Encourager les temps de travail élus/salariés	Présidence / Direction
	Les relations sont fluides entre les salariés et les élus	
38	Organiser un repas annuel entre salariés et élus au CA	Commission RH
	Cohérence entre les orientations de la gouvernance et les actions de terrain	
39	Inviter les élus à certaines réunions thématiques	Présidence / Direction
40	Faire le bilan collectivement de la fête de Noël et du Festiclal	Commission Evènement
41	Mettre en place une politique salariale en lien avec les valeurs défendues	Commission RH

MJC MÉRIGNAC
UN ESPACE DE RENCONTRE
CULTURELLE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

VACANCES D'HIVER
SÉJOUR D'HIVER
11-14 ANS

Direction Canfranc
La montagne autrement

DU LUNDI 21 FÉVRIER
AU
VENDREDI 25 FÉVRIER

Inscription auprès de Gaelle jeunesses@mjcclal.fr 06.42.03.40.38

MJC MÉRIGNAC
UN ESPACE DE RENCONTRE
CULTURELLE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

VACANCES D'AUTOMNE 2022
Accueil Jeunes
11/17 ANS

A LA JOURNÉE OU A LA SEMAINE

DU LUNDI 24 OCTOBRE
AU
VENDREDI 28 OCTOBRE 2022

Du fun, des découvertes, des ateliers, des challenges...

MJC MÉRIGNAC
UN ESPACE DE RENCONTRE
CULTURELLE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

SÉJOUR DE VACANCES 11/17 ANS
HORROR CAMP'

DU LUNDI 31 OCTOBRE AU
VENDREDI 4 NOVEMBRE 2022

Séjour Jeunes

MJC MÉRIGNAC
UN ESPACE DE RENCONTRE
CULTURELLE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

SÉJOUR DE VACANCES 6/11 ANS
LA COLO À MEXICO...
...dans les LANDES !

DU LUNDI 25 JUILLET
AU VENDREDI 29 JUILLET 2022

05.56.34.43.72
accueil@mjcclal.fr

MJC MÉRIGNAC
UN ESPACE DE RENCONTRE
CULTURELLE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

SÉJOUR DE VACANCES 11/17 ANS
BASQUE CAMP'

Canyoning, via ferrata, parc aventure,...

DU LUNDI 1ER AU
VENDREDI 5 AOUT 2022

05.56.34.43.72
accueil@mjcclal.fr

MJC MÉRIGNAC
UN ESPACE DE RENCONTRE
CULTURELLE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

RECHERCHE BÉNÉVOLES

Aidez les enfants de l'accompagnement à la scolarité

Profil recherché :

- Vous souhaitez agir pour l'égalité des chances.
- Vous avez du temps disponible pour les élèves du quartier.
- Vous savez faire preuve de pédagogie et d'autorité.
- En fonction de vos disponibilités, vous serez présents lors d'un à deux temps maximum par semaine.

Vos missions :

- Vous aiderez les enfants de 16h00 à 17h00 dans la réalisation des exercices demandés et la révision des leçons
- Vous accompagnerez les enfants de 17h00 à 18h00 dans les ateliers
- Vous maintiendrez le calme propice aux apprentissages, faciliter l'attention et la motivation des enfants durant tous les temps proposés.

Horaires prévus :
les lundi, mardi, jeudi et/ou
vendredi de 15h45 à 18h30

Engagez-vous et rejoignez l'équipe!

Mérignac | Grande | UDR13C33 | Crédit Mutuel du Sud-Ouest | MJC Chemin Long Association 0242 03 40 38 | 05 56 34 43 72 | accueil@mjcclal.fr

Festi'CLAL

ATELIER THÉÂTRE ADULTES - MJC CLAL
LE CABARET

Avec Emilie AYACHE, Djamilia BEN SALAH, Cécilia FIORA SEROUGNE, Lisette VAN DER EIJN

Festi'CLAL

TROUPE THÉÂTRE ADOS - MJC CLAL
E-GÉNÉRÀ@TI

La MJC MÉRIGNAC vous invite !
SAMEDI 19 NOVEMBRE 2022 9H-18H
Vide jouets SOLIDAIRE

Maison des Habitants de Chemin Long
130/132 avenue de la somme 33700 Mérignac

Buvette et restauration sur place
Entrée libre

Toutes nos infos
www.mjcclal.fr

Événement organisé au profit de
AFMTELETHON

Mérignac | Grande | UDR13C33 | Crédit Mutuel du Sud-Ouest

La MJC MÉRIGNAC anime son quartier !
Mardi 20 septembre 2022 à 19h
CARTABLE
Spectacle pour toute la famille

Gratuit
Sur rendez-vous
de la Maison des Habitants de Chemin Long

C'est la rentrée !
C'est l'heure de commencer un nouveau cycle de vie. C'est un parti-bonheur qui se prépare pour commencer avec cet été un projet communautaire tout au long de l'année scolaire. Les ateliers de découverte, les ateliers de découverte, les ateliers de découverte pour les plus de 10 ans et les ateliers de découverte des ateliers, l'implication des habitants et le quartier de Chemin Long, etc. vous attendent.

De 16h00 à 18h30, à la fois à l'oral et à l'écrit, vous pourrez dans le quartier de Chemin Long profiter de la présence de la MJC MÉRIGNAC et de la MJC MÉRIGNAC. Le mardi 20 septembre, à 19h, vous pourrez profiter de la présence de la MJC MÉRIGNAC et de la MJC MÉRIGNAC. Le mardi 20 septembre, à 19h, vous pourrez profiter de la présence de la MJC MÉRIGNAC et de la MJC MÉRIGNAC.

Les ESCALES
LES ESCALES

De plus en plus de gens du quartier de Chemin Long se retrouvent pour faire du bien.

Mérignac | Grande | UDR13C33 | Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Maison du Père Noël

- La calèche du Père Noël
- Les ateliers des lutins
- Le goûter des enfants
- Tombola

MJC MÉRIGNAC

QUARTIER DE CHEMIN LONG
MJC MÉRIGNAC
UN ESPACE DE RENCONTRE
CULTURELLE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

Le Contrat Local
d'Accompagnement à la Scolarité

2022

Le Contrat Local
d'Accompagnement à la Scolarité

Votre enfant a des difficultés scolaires ou un besoin
d'accompagnement spécifique dans sa scolarité ?

lundi & jeudi ou mardi & vendredi
de 16h à 18h30
A partir du CP

Orientez-vous vers le dispositif C.L.A.S.
Simon Lacoste - edugest@republic.fr
05.56.34.43.72

MJC MÉRIGNAC
UN ESPACE DE RENCONTRE
CULTURELLE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

L'Apéro des parents
Vendredi 23 septembre 18h30

PROGRAMME

- Pot d'accueil "C'est quoi l'apéro des parents ?"
- Comment s'est passé vos vacances ?
- Brainstorming "Quel programme pour cette année scolaire ?"

La MJC CLAL souhaite imaginer avec vous un programme vous ressemble sur des sujets qui vous concernent (parenthèse éducation, scolarité...) sous la forme qui vous parle (conférence, atelier parents/enfant, sortie, formation, groupe discussion, ...)

TOUT CELA DANS UNE AMBIANCE CONVIVIALE !

Venez à notre rencontre !

Mérignac | Grande | UDR13C33 | Crédit Mutuel du Sud-Ouest

Parent d'ado... Un vrai boulot!

Un espace pour discuter, apprendre & faire du lien...
Des rencontres thématiques entre parents !

Vendredi 21 octobre 18h30
Mon ado est-il accro aux écrans ?

18h30-19h15
Ateliers autour des écrans
Forum des métiers du numérique

19h15 - 20h00
Débat autour des usages du Numérique

Maison des habitants de Chemin Long - MJC CLAL
130/132 avenue de la Somme 33700 MÉRIGNAC

Mérignac | Grande | UDR13C33 | Crédit Mutuel du Sud-Ouest

La MJC MÉRIGNAC fait son
Assemblée Générale
Vendredi 25 mars 2022
Maison Des Habitants de Chemin Long

Ouvert à tous !

18h30
Atelier "votre engagement"

19h
présentation du bilan
de l'année 2021

20h30
Apéritif festif
ouvert !

Mérignac | Grande | UDR13C33 | Crédit Mutuel du Sud-Ouest

MJC MÉRIGNAC
UN ESPACE DE RENCONTRE
CULTURELLE, SOCIALE ET SOLIDAIRE

MJC CLAL
Chemin Long Animations Loisirs
130/132, avenue de la Somme - 33700 MERIGNAC Tél. 05.56.34.43.72
accueil@mjcclal.fr
www.mjcclal.fr

SIRET 350 129987 00011 - APE 9499Z - Association Loi 1901 n° W332000969
Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire par le Ministère de la Jeunesse et des Sports
n°33/281/2003/17

